

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 février 2022

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|-----------|
| • APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021 | 2 |
| • DECISIONS DU MAIRE | 2 |
| FINANCES | 3 |
| • 2022-02-01 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022 | 3 |
| RESSOURCES HUMAINES | 16 |
| • 2022-02-02 SEJOURS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET REMUNERATION DES AGENTS EN SEJOUR | 16 |
| • 2022-02-03 DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE | 16 |
| URBANISME-CADRE DE VIE | 17 |
| • 2022-02-04 AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLU-H DE LA METROPOLE DE LYON | 17 |
| • 2022-02-05 AVIS SUR L'ARRET DE PROJET RELATIF A L'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE LA METROPOLE DE LYON | 21 |
| • 2022-02-06 AVIS DE LA COMMUNE - PROJET D'AMPLIFICATION DE LA ZONE A FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITE (ZFE-M) DE LA METROPOLE DE LYON AUX VEHICULES PARTICULIERS ET DEUX ROUES MOTORISES DE CRIT'AIR 5 ET NON CLASSES. | 26 |
| • 2022-02-07 AVIS DE LA COMMUNE SUR LE 3 ^{EME} PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE. | 33 |
| • 2022-02-08 PLAN CLIMAT ENERGIE COMMUNAL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ABONDEMENT AUX BENEFICIAIRES DE LA PRIME AIR-BOIS METROPOLITAINE | 34 |
| • 2022-02-09 ADHESION A LA CHARTE « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS » | 34 |
| SOLIDARITE - EDUCATION | 36 |
| • 2022-02-10 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE | 36 |
| • 2022-02-11 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU BENEFICE DU CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE | 37 |
| • 2022-02-12 CREDITS ALLOUES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES | 39 |
| • 2022-02-13 ORGANISATION D'UNE FORMATION BAFA | 42 |
| DEBAT SANS VOTE | 43 |
| • PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE | 43 |
| QUESTIONS DIVERSES | 45 |
| ANNEXES | 53 |
| • 2022-02-08 PLAN CLIMAT ENERGIE COMMUNAL : ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ABONDEMENT AUX BENEFICIAIRES DE LA PRIME AIR-BOIS METROPOLITAINE | 68 |

La séance est ouverte à 19 heures 02 sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Bonjour à tous, bonjour aux élus, bonjour à celles et ceux qui nous suivent sur la page Facebook de la Ville.

(M. le Maire donne des recommandations pour le déroulé de la séance en visioconférence.)

Nous allons procéder à l'appel.

(Mme Mammar procède à l'appel).

Pouvoirs : Georgette Barbet, Blandine Schmitt, Christophe Vioux, Audrey Bonduelle, Marc Bayet.

Secrétaire de séance : Michel Gressot.



M. RANTONNET.- Merci, Émilie.

Vous avez reçu la convocation et l'ordre du jour. Nous avons à l'ordre du jour 13 délibérations, un débat sans vote, et les questions diverses de chaque groupe en fin de conseil.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021**

M. RANTONNET.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur le compte rendu pour des corrections de forme ?

(Il n'y en a pas.)

Nous actons le compte rendu du précédent conseil du 16 décembre 2021.

- **Décisions du Maire**

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions sur le tableau habituel que vous recevez ?

Je ne vois pas de commentaires sur ces décisions.

ACTE EST DONNE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

M. RANTONNET.- Émilie Mammar s'est proposée pour l'appel et Michel Gressot pour être secrétaire de séance, je les en remercie.

Vous avez reçu le compte rendu des commissions, Madame Hallez, vous souhaitez intervenir ?

Mme HALLEZ.- Je constate l'ampleur du travail des trois commissions. Ce soir, il n'y a pas moins de sept gros dossiers qui ont nécessité beaucoup de temps pour les étudier et qui en nécessiteront beaucoup pour les débattre. Nous nous sommes posé la question de savoir s'il n'aurait pas été judicieux d'organiser deux conseils municipaux pour les étudier dans de bonnes conditions. Nous avons des conseils municipaux qui durent très longtemps et se révèlent souvent moins *(inaudible)* à la fin, les questions diverses sont souvent reportées au conseil municipal suivant, ce qui est préjudiciable à la communication de l'opposition.

M. RANTONNET.- Je crains que ce soit plus une question diverse qu'un commentaire sur le compte rendu des commissions. Je partage avec vous le fait que la densité de

nos conseils est forte et leur longueur importante, mais cela prouve que le débat a lieu malgré le fait que nos conseils se déroulent en Visio ; nous reviendrons le plus rapidement possible en présentiel.

Par ailleurs, je respecte l'activité professionnelle de chaque élu, nous ne pouvons pas multiplier les conseils à l'infini.

Si Mme Paris a un commentaire sur le compte rendu des commissions, je lui laisse la parole.

Mme PARIS.- Merci, Monsieur le Maire, ce n'est pas un commentaire sur le compte rendu des commissions, je tiens simplement à signaler que le conseil municipal est à nouveau organisé dans le cadre d'une visioconférence...

M. RANTONNET.- ...Je suis obligé de vous couper la parole, parce que nous sommes sur le compte rendu des commissions. Vous pourrez revenir sur ce point en posant une question diverse si nécessaire pour un prochain conseil.

Nous étions sur le compte rendu des commissions qui n'appelle pas de commentaires. Je cède sans plus attendre la parole à Laurence Marcasse pour le débat d'orientations budgétaires.

FINANCES

- **2022-02-01** **Rapport d'orientations budgétaires pour 2022**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

Mme MARCASSE.- Monsieur le Maire, je vous redonne la parole.

(M. le Maire rencontre des problèmes de connexion.)

L'un d'entre vous a-t-il des questions ou des interrogations ?

Mme PARIS.- Ma remarque est générale : nous découvrons dans le programme pluriannuel d'investissement un certain nombre de grands projets ; nous trouvons assez regrettable de prendre connaissance des dits « grands projets » au stade du PPI et que ceux-ci ne nous aient pas été présentés préalablement alors que les montants d'investissement sont extrêmement importants, je note par exemple la relocalisation du restaurant scolaire du Chater. C'est une remarque générale qui vient dire que les élus de l'opposition aimeraient être associés à ces projets, tout au moins informés, parce que s'ils sont insérés au programme annuel d'investissement c'est qu'ils ont été par définition étudiés de façon suffisamment aboutie pour qu'ils puissent être valorisés.

J'ai ensuite des questions plus précises qui visent à obtenir des informations sur ces grands projets ; sur la relocalisation du restaurant scolaire du Chater notamment, pouvez-vous nous apporter des précisions, puisque nous sommes sur un montant d'investissement extrêmement important ?

J'ai d'autres questions, mais peut-être pouvez-vous déjà répondre à celle-ci ?

Mme MARCASSE.- Cette PPI a été présentée, parce que nous avons de grands projets qui ont été mis en place, comme vous l'avez dit. Nous avons besoin d'évaluer les montants ; vous les présenter sans avoir ces montants était un peu plus complexe pour nous. Nous avons donc attendu d'avoir toutes les informations et que les études aient été réalisées.

Je vais laisser la parole à Claude Gourrier pour le projet de relocalisation.

Mme PARIS.- Madame Marcasse, c'est regrettable. Ces grands projets sont (*inaudible*) dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, sans plus de précisions cela nous contraint de vous demander ce qu'il en est.

Mme MARCASSE.- Je suis désolée, mais je ne vous ai pas bien entendue.

Mme PARIS.- Je répondais à votre observation, Madame Marcasse, en vous disant que ces projets constituent une ligne chiffrée dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires sans plus d'informations, alors que ce sont justement ces informations que nous sollicitons en amont. Nous comprenons qu'avant de lancer les grands projets, vous ayez besoin de les étudier, mais ce sont justement ces études qui doivent donner lieu à des échanges entre l'ensemble des élus, et que nous n'apprenions pas dans le cadre du PPI l'existence de ceux-ci, pourrions-nous en venir au détail de ces projets ? Je vous remercie.

M. GOURRIER.- Ce qui est vu ce soir, ce sont des orientations, il est clair que nous n'en sommes qu'au début du *process*, vous serez évidemment mis dans la boucle lorsque nous aurons beaucoup plus d'informations et de détails sur les projets. Il s'agit ce soir de valider une faisabilité budgétaire sur l'ensemble, nous avons des estimations, mais il est beaucoup trop tôt pour évoquer la partie technique réelle et le détail du projet, cela viendra en temps utile.

Mme PARIS.- Monsieur Gourrier, la problématique n'est pas le détail sur le projet que vous entendez déployer, les élus doivent pouvoir apprécier le principe même du projet et de vérifier s'il répond aux besoins de la commune. C'est un autre débat.

M. GOURRIER.- Oui, bien sûr, mais il s'agit aujourd'hui d'une orientation que nous avons déterminée : vous connaissez tous l'état vieillissant de notre restaurant scolaire qui a de plus en plus de mal à être aux normes, je crois qu'il n'y a pas de débat sur la nécessité de faire quelque chose. Le projet en lui-même n'est pas encore au stade de l'étude précise comme peut l'être, par exemple, le projet de parc sportif auquel vous avez été associés au mois de décembre, lors d'une commission générale.

Lorsqu'il y aura des projets importants, ils seront bien entendu soumis à votre appréciation soit lors d'une commission, si c'est nécessaire, soit lors d'une commission générale, si cela le justifie, mais ce soir, il s'agit simplement de positionner des chiffres et de présenter une intention de refaire un restaurant scolaire sur le groupe du Chater ; je pense qu'il n'y a pas de débat sur la nécessité de le faire. Comment se fera-t-il, sous quelles conditions, à quoi ressemblera ce projet et combien coûtera-t-il définitivement ? Cela viendra en son temps.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Gourrier.

(Chevauchement de voix.)

Madame Paris, nous vous remercions pour votre vision de Francheville, nous reviendrons sur notre positionnement du restaurant scolaire. Je donne la parole à M. Boistard.

M. BOISTARD.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce PPI est un des points qui a attiré mon attention, nous l'attendions. Je peux comprendre qu'il soit tout à fait prématuré d'avancer sur le positionnement d'un gros chantier qui se fera en 2025, mais si je me focalise sur les projets 2022, les deux investissements les plus lourds, et de loin : plus de 1 M€ pour l'hôtel de ville et 860 k€

pour le transfert de la crèche du bourg, sont des sujets qui ne sont jamais venus à l'ordre du jour des commissions, c'est regrettable – nous parlons bien de 2022, donc d'aujourd'hui. J'imagine qu'ils sont quand même avancés pour pouvoir dépenser ces sommes. Vous nous soumettez un plan que nous pourrions peut-être adopter en pensant que c'est un bon plan, malheureusement, c'est un plan sur lequel nous n'avons pas d'informations. Je n'insisterai pas sur ce point.

J'ai deux questions :

La première est d'avoir une précision sur l'investissement pour le logement social – je parle bien de 2022 ;

La seconde concerne une petite ligne qui se glisse dans le rapport, qui nous dit qu'une partie de ce programme sera financée par des cessions. Vous prévoyez donc de vendre du patrimoine communal, je voudrais avoir des précisions à cet égard, s'il vous plaît. Merci.

M. RANTONNET.- Je propose que M. Gourrier réponde après d'autres interventions. Merci, Monsieur Boistard, pour votre vision et votre PPI de Francheville.

Monsieur Legrand, vous avez la parole.

M. LEGRAND.- Je crois que Cyril a levé la main ; dans l'ordre de notre groupe, ce serait mieux que Cyril commence. En ce qui me concerne, c'est une petite intervention.

M. RANTONNET.- Aucun souci, je cède parole à Cyril Kretzschmar, qui vient de nous rejoindre.

M. KRETZSCHMAR.- Désolé pour mon retard, j'ai rencontré des problèmes de connexion.

Comme l'a fait Jean-Claude Boistard, j'insisterai sur la bizarrerie de cette démarche qui consiste à nous préparer un PPI à la sauvette. Un PPI, c'est un outil important sur le plan politique qui permet de construire une véritable vision et une véritable pensée à moyen, long terme. Ce que vous nous avez présenté ce soir, c'est un esprit de PPI, mais ce n'est pas du tout un PPI dans la mesure où nous ne connaissons absolument pas les arguments qui vous ont amenés à faire de tels choix et à proposer de tels arbitrages budgétaires. C'est dommage, cela prive le conseil municipal de tout débat politique autour des orientations à long terme, nous ne pouvons pas en débattre parce que nous ne les connaissons pas. C'est le degré zéro du débat, je suis vraiment très étonné par cela.

Vous nous aviez annoncé, il y a déjà quelque temps, que vous n'auriez pas de PPI or, ce tableau, qui est intégré dans le DOB, présente véritablement des éléments de programmation budgétaire sur l'ensemble du mandat, mais sans que nous en connaissions les tenants et les aboutissants ; je suis vraiment étonné de cela, je trouve cela antidémocratique et surtout totalement inintéressant dans la mesure où nous ne pouvons pas débattre sur le fond.

Merci de votre attention.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Kretzschmar, pour votre vision de Francheville dans le cadre d'un PPI contradictoire.

Je laisse maintenant la parole à Bernard Legrand.

M. LEGRAND.- Merci, Monsieur le Maire d'avoir permis nos interventions dans cet ordre. C'était la remarque générale ; sur le fond, il pourrait y avoir un grand accord sur

beaucoup de sujets, c'est vraiment dommage que vous ne nous donniez pas l'occasion de faire une séance spéciale - mais vous pouvez encore le faire - comme cela se fait dans beaucoup de communes où nous discuterions et où vous nous expliqueriez pourquoi vous avez choisi telle orientation. Nous pouvons le deviner, et nous le devinons : c'est parce qu'il n'y a pas l'école de Bel Air, c'est donc une opportunité pour faire un certain nombre de choses. Nous pourrions être d'accord sur beaucoup d'orientations, ou ne pas être d'accord et discuter de telle priorité par rapport à une autre. Essayez vraiment de nous permettre d'ouvrir le débat ensemble sur ces points, sans polémique, parce que les sujets sont bien sûr intéressants, passionnants et engageant l'avenir.

Comme il n'y a pas l'école Bel Air, c'est essaimé un peu partout sur ce qui pouvait être fait ailleurs.

S'agissant de ma remarque, je reviens toujours sur le fait financier incontestable qui est de garder les montants précis pour chaque association - je fais toujours cette remarque : soyons honnêtes, garder un budget constant d'année en année signifie le baisser du taux de l'inflation. Cette année, le budget des associations baisse donc de 4 % en euros constants.

Merci de m'avoir donné la parole.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Legrand pour votre vision de Francheville et votre PPI contradictoire.

Je laisse la parole à Claude Gourrier, s'il souhaite répondre à quelques questions.

M. GOURRIER.- Avant de faire mon commentaire sur le rapport d'orientations budgétaires, je voulais revenir sur les remarques.

Je n'ai pas compris la question de Jean-Claude Boistard sur l'investissement dans le logement social. Je suppose qu'il s'agit de subventions que nous pourrions être amenés à proposer au-delà de ce que nous faisons habituellement pour investir dans le logement social, tel que nous en avons déjà parlé. Je peux confirmer que c'est à l'étude, nous sommes en discussion avec des opérateurs pour le faire, mais ce sont des opérations qui doivent se mener très en amont, ces discussions portent donc sur des projets pour lesquels les permis ne sont pas encore accordés. En 2022, nous proposerons vraisemblablement d'investir plus lourdement dans le logement social que nous ne le faisons actuellement, en apportant simplement le complément de ce que proposait la Métropole. L'objectif est, comme nous l'avons déjà dit, de faire bénéficier des attributions au CCAS. Donc, cela se fera.

Concernant le transfert de la crèche du bourg, nous sommes, là aussi, très en amont. Il n'y aura pas d'argent sorti cette année, puisque notre projet est un projet sur un bâtiment à construire pour lequel le permis de construire n'est pas encore délivré. Nous avons encore un peu de temps devant nous pour en parler. Dans la mesure où il y aura une acquisition à faire, cela passera forcément en conseil, nous serons donc amenés à en reparler en commission lorsque ce dossier arrivera. Actuellement, nous avons des discussions, mais ce ne sera pas un investissement de 2022, en revanche, l'intention sera portée en 2022, et cela viendra bien entendu devant le conseil municipal.

S'agissant des autres questions, je n'ai rien de particulier à dire sur les investissements de l'hôtel de ville qui ne relèvent pas de ma délégation. En ce qui concerne les cessions, ce sont des décisions qui viennent également devant le conseil municipal, il

est donc prématuré d'en parler. Ces opérations doivent se faire sur le mandat, nous avons un peu de temps devant nous, vous serez de toute façon mis dans la boucle. Chaque chose en son temps.

Je voudrais revenir sur ce que nous a présenté Mme Marcasse et ce qui concerne ma délégation. Nous voyons que l'équipe municipale maintient son cap au niveau des investissements : vous avez noté qu'au vu du montant des investissements c'était un investissement record au global.

Beaucoup d'incertitudes et de difficultés sont envisagées au cours de l'année 2022 et des suivantes or, malgré tout, nous prévoyons d'investir 8 M€ pour la rénovation de nos gymnases. Ce projet a été validé par l'ensemble des élus au mois de décembre ; il y a bien une concertation, vous avez pu discuter de ce projet. Les dossiers arrivent progressivement devant vous, différentes étapes vous sont soumises au fur et à mesure. Cette rénovation permettra enfin à nos associations de bénéficier d'équipements neufs ou rénovés et qui seront beaucoup mieux adaptés à leurs besoins.

Je veux souligner qu'en l'espace de deux mandats toutes les installations les plus vétustes : le stade de foot qui datait des années 50, la piste d'athlétisme de 1985 et le COSEC de 1976, auront été remplacés par des équipements neufs et que les autres équipements auront été remis à niveau tant sur le plan fonctionnel qu'environnemental.

Je veux également souligner que peu de choses avaient été faites avant, ce qui explique la lourdeur des investissements que nous devons faire maintenant pour remettre toutes ces installations aux normes. Vous aurez tous noté que le vieillissement de ces installations ne les rendait plus aptes à remplir leur office.

Vous pouvez voir dans les chiffres que cet effort, qui n'a jamais été réalisé dans la commune auparavant, a été rendu possible grâce à une gestion extrêmement rigoureuse des finances publiques ; le maintien des frais de fonctionnement a notamment permis d'orienter nos disponibilités pour faire de l'investissement au profit de l'ensemble des Franchevillois, en particulier des associations sportives s'agissant du projet du stade.

Voilà ce que je voulais souligner. Dans la période actuelle, c'est notable de voir l'effort d'investissement qui sera réalisé par la commune.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Gourrier pour cette intervention qui précise tout de même que nous avons organisé une commission générale pour parler de l'investissement le plus important du mandat en présence de tous les élus, y compris de l'opposition, c'est déjà un premier pas de concertation sur un investissement qui est lancé. Il y a également eu la réunion Eiffage qui a permis de clarifier et de répondre à toutes les questions concernant le cas de l'école de Bel Air.

Je n'avais pas vu la demande d'intervention de Jacqueline Lebrun, je lui laisse donc la parole.

Mme LEBRUN.- Au regard de tous les postes, celui qui est pratiquement le plus important, c'est l'aménagement des services de l'hôtel de ville. Si nous comptons également les aménagements du fort, nous arrivons à une somme importante de 1,4 M€. Je connais l'hôtel de ville pour y avoir travaillé, pouvez-vous me dire quels sont les travaux qui seront effectués ?

M. RANTONNET.- Merci, Madame Lebrun, pour votre vision de Francheville. Je vous répondrai tout à l'heure, je laisse la parole à Claire Pouzin.

Mme POUZIN.- Je veux revenir sur les interventions de Mme Paris et de M. Boistard.

La commune a une volonté forte de remettre la famille au cœur de notre ville. Nous avons un gros budget de 5 M€ pour permettre aux familles et aux enfants d'avoir des équipements de qualité. Les réaménagements de la crèche et du groupe scolaire du Chater ont lieu cette année, ainsi que la création de la Direction famille avec l'investissement dans le portail « famille », qui permettra aux familles d'avoir une seule et unique application pour la gestion des factures et des inscriptions en crèche et à l'école.

Je tiens à noter qu'un fort budget pour l'école de Bel-Air est maintenu dans ce mandat pour pouvoir lancer toutes les études.

Comme le disait, M. Gourrier, la relocalisation du restaurant scolaire du Chater et celle de crèche du bourg sont encore à l'état de projet, nous ne manquerons pas de venir vers vous, lorsque les projets seront un peu plus avancés.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je donne la parole maintenant à Christine Barbier.

Mme BARBIER.- Je souhaite revenir sur le sujet des subventions, notamment celles qui sont dans ma délégation « Solidarité ». Nous avons maintenu les subventions notamment pour le CCAS dont le budget est important : 450 k€, sans compter le centre social avec un budget de 193,6 k€ et les subventions en nature à hauteur de 102 k€.

Des investissements sont également faits dans la résidence autonomie. En 2021, la rénovation des salles de bains a commencé à être effectuée, il y en aura entre 9 à 12 par an. Le budget est de 650 k€ sur six ans. Il y a des travaux de peintures et le changement de mobilier.

Sur la solidarité, c'est la principale ligne budgétaire des subventions. Nous maintenons aussi l'effort vers les plus fragiles. Même si vous dites qu'il y a une inflation de 4 %, malgré la baisse de la dotation, nous maintenons toutes ces subventions, qui sont importantes.

M. RANTONNET.- Merci, Christine Barbier.

M. Boistard a déjà pris la parole, je ne la lui rends pas tout de suite, je vais donner la parole à Daniel Audiffren.

M. AUDIFFREN.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je veux également souligner le maintien de l'enveloppe globale des subventions aux associations dans le rapport d'orientations budgétaire. Christine Barbier vient de parler du centre social. Je rappellerai simplement que, hors centre social, le montant des subventions voté en 2021 était supérieur à 134 k€, ce qui est un montant relativement important.

Je vais essayer de répondre à M. Legrand, avec lequel j'ai déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet en commission. Je ne considère pas que la construction d'un budget doive se traduire mécaniquement par l'augmentation de tous les postes de 2 à 3 %, je ne conçois pas la construction d'un budget de cette manière. Je crois que le maintien de l'enveloppe globale aux associations est déjà plutôt une bonne nouvelle.

Nous souhaitons maintenir le soutien aux associations franchevilloises dans une période d'incertitude. Les années 2020 et 2021 ont été difficiles pour les associations, nous savons tous pourquoi. Je tiens à souligner le fait que les associations ont su réagir et s'adapter, nous pouvons les remercier et les féliciter.

Nous savons aussi que certaines associations ont été fragilisées par ces deux années difficiles. Pratiquement toutes les associations ont connu des annulations de compétitions et de manifestations, qui sont parfois des sources de recettes. Des reports de cotisations ont été demandés par les adhérents, et il y a eu parfois des pertes d'adhérents dans certaines associations.

Je veux aussi souligner que les services et les élus sont en contact étroit avec les associations, nous rencontrons – et je rencontre – régulièrement les responsables des associations, nous nous efforçons de répondre à leurs sollicitations.

Pour terminer, je rappellerai les deux demi-journées d'échanges que nous avons organisées les 20 et 27 novembre 2021 pour les associations franchevilloises avec le réseau SAVAARA.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Merci, Daniel.

Jean-Paul Vernat a demandé la parole, je la lui donne.

M. VERNAT.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais dire un mot des 465 k€ de gros entretiens du patrimoine consacrés à la performance énergétique, c'est le plus gros poste des investissements courants pour le patrimoine. Ils sont à mettre au regard des 360 k€ des dépenses d'énergie que ce soit en gaz et électricité de la commune en 2022. C'est au moins ce qui est estimé compte tenu des augmentations possibles ; je rappelle que ces augmentations sont contenues par notre contrat avec le SAGERLY.

Concernant la rénovation thermique, notre budget 2022 répond à plusieurs enjeux :

- réaliser des économies sans baisser le confort des usagers ;
- répondre au décret tertiaire qui nous oblige à baisser les consommations de 40 % pour les bâtiments de plus de 1000 m² d'ici 2030, et au-delà de 50, voire 60 % ;
- améliorer la qualité de l'air dans les groupes scolaires ;
- tempérer les locaux lors des épisodes de forte chaleur ;
- améliorer la performance de nos systèmes de chauffage et de renouvellement d'air.

C'est ainsi que sont prévus en 2022 :

- la poursuite des remplacements des menuiseries du groupe scolaire au Chater et de l'hôtel de ville ;
- l'isolation des toits et des faux plafonds dans les différents groupes scolaires ;
- le passage de l'éclairage en led ;
- la mise à niveau de la ventilation mécanique centralisée (VMC) avec du double flux et de la régulation dans les classes du groupe scolaire du bourg.

Au final, 70 % du budget du patrimoine sont consacrés au gros entretien de nos écoles, tous postes confondus et pas uniquement à la rénovation thermique, c'est énorme.

Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. C'est maintenant Émilie Mammarr qui a la parole.

Mme MAMMAR.- Investir, c'est avant tout répondre aux besoins des habitants et à leurs préoccupations. Concernant ma délégation, la voirie fait partie des préoccupations quotidiennes des Franchevillois, nous recevons souvent des demandes d'aménagement or, ceux-ci coûtent très cher, nous en avons déjà parlé. Malheureusement, les budgets de proximité alloués par la Métropole diminuent.

Depuis l'arrivée du nouvel exécutif, ce sont 13 % de dotations en moins, ce qui correspond à 30 k€ : nous avions 231 k€, nous n'avons plus que 200 k€ ; nous pouvons donc moins répondre aux besoins d'aménagements.

Chaque année, la mairie est obligée d'abonder. Nous avons voté récemment un abondement de 60 k€ pour répondre aux besoins des Franchevillois et à leurs préoccupations.

En parallèle de cette baisse des dotations de proximité, des budgets qui étaient auparavant pris en charge directement par la Métropole sont maintenant pris sur nos budgets de proximité, qui sont alloués par la Métropole : FIC et PROX. Par exemple, l'entretien du mobilier urbain est pris sur notre budget, c'est donc du budget d'investissement en moins pour aménager notre voirie or, ce sont des investissements importants pour les Franchevillois.

M. RANTONNET.- Merci Émilie Mammar, vous avez parfaitement raison, c'est essentiel pour les Franchevillois d'accompagner, voire subventionner, ce qui relève de la compétence de la Métropole.

Je donne maintenant la parole à Olivier de Parisot.

M. DE PARISOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce tour de table aurait été incomplet sans la délégation développement économique et projets participatifs. À ce titre, je voudrais surtout remercier mes collègues d'avoir permis de conserver dans ce budget la somme allouée à ce budget participatif, nous avons pu évoquer ces projets participatifs dans les précédents conseils municipaux. Sur l'exercice du mandat, cela correspond à une somme de 200 k€.

Pour vous tenir au courant, nous démarrons le premier projet participatif qui concerne l'allée des cigales à Francheville le bas.

M. RANTONNET.- Merci, Olivier de Parisot.

Sophie Pagnoud souhaite prendre la parole.

Mme PAGNOUD.- Mon but n'est pas d'attirer les projecteurs sur ma délégation « cadre de vie », mais j'avais envie de rebondir sur une remarque faite au sujet des projets que nos collègues pourraient « découvrir » à l'occasion des conseils municipaux. Ces propos m'ont interpellée.

En préambule, je trouve dommage de catégoriser des projets de grands ou petits, dès lors que nous œuvrons dans le but d'offrir des équipements ou des services aux Franchevillois, je ne pense pas qu'il y ait de « petits » projets, même s'ils n'alignent pas cinq zéros. Ce n'est peut-être qu'un avis personnel, mais j'y tiens et je maintiens ma position à cet égard.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler à ceux qui ne seraient pas au courant – car aucun secret n'est fait sur nos projets en commission cadre de vie - deux points spécifiques :

- les chantiers en cours : nous espérons finaliser en 2022 l'acquisition du terrain sur lequel les jeunes peuvent actuellement faire un peu de *skate*, vers le parc des Hermières. Si nous finalisons cette acquisition – je croise les doigts, mais je pense que nous arriverons au bout - nous pourrions enfin travailler librement à l'aménagement d'un parc, puisque la commune sera chez elle. Ce projet n'est un secret pour personne ;

- l'année dernière, nous avons aménagé le parc du Bruissin de nouveaux jeux, nous poursuivons cet aménagement cette année avec l'implantation de nouvelles tables de ping-pong, de nouveau bancs, des corbeilles de propreté, mais surtout avec la plantation d'une quinzaine d'arbres avec des essences choisies.

Je me réjouis de pouvoir informer ceux qui ne sont au courant des projets du cadre de vie.

M. RANTONNET.- Merci Sophie Pagnoud pour ces explications. Philippe Sadot souhaite peut-être revenir sur le parc sportif.

M. SADOT.- Merci, Monsieur le Maire.

En tant qu'historien, j'aime bien remettre dans le contexte. Je voudrais rappeler que sans la baisse des dotations de l'ex-gouvernement de M. Hollande avec une alliance socialo-écologiste, nous aurions pu financer la totalité du parc sportif sans endettement. Malgré cela, nous avons refait une bonne partie du stade sportif et nous continuons à financer la rénovation des stades, ce qui prouve que notre gestion est tout à fait en adéquation avec notre politique.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Merci, Philippe Sadot. Cela mérite effectivement d'être souligné.

Je continue le tour de table des élus avec Michel Gressot.

M. GRESSOT.- Bonsoir à tous. Permettez-moi de réagir à un point essentiel : la commune de Francheville poursuit une gestion rigoureuse pour apporter plus de service public. Pour l'exercice 2021, je note que les dépenses d'équipement ont augmenté de 28 % par rapport à 2020. Il s'agit d'un niveau élevé puisqu'il est supérieur de 700 k€ par rapport au début du mandat précédent. J'ai également noté que l'encours de la dette est passé de 8,8 M€ fin 2020 à 8 M€ fin 2021 et qu'à ce jour l'intégralité des dépenses d'équipement du mandat 2020-2026 ont été autofinancées par la commune, ce qui est conforme à l'objectif pluriannuel. J'ai noté également un effort important pour l'exercice 2022 avec des investissements courants à plus de 1,3 M€ et 3,1 M€ pour les grands projets, soit un total de 4,4 M€.

Je constate qu'une bonne gestion contribue fortement à rattraper le retard, bien que les dotations soient en baisse constante depuis le début du mandat précédent.

Merci, Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Gressot, c'est tout à fait juste.

Nous avons terminé ce tour de table. Laurence Marcasse, je vous laisse répondre aux quelques questions qui ont pu être posées, puis je terminerai ce débat d'orientations budgétaires par une intervention globale.

Mme MARCASSE.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je voudrais surtout remercier le service Finances, et en particulier le Directeur des finances qui a travaillé avec moi sur ce ROB. C'est un travail assez complexe, merci à lui.

Vous avez tous noté l'ambition de notre programme d'investissement sur ce mandat à 24 M€ avec des projets conséquents pour les Franchevillois, comme l'ont dit mes collègues, tout en maintenant une gestion saine de notre collectivité.

Je remercie mes collègues pour leur soutien sur ce ROB, merci.

M. RANTONNET.- Très bien, je vais demander à l'administration de remettre le PowerPoint à l'écran pour remettre ce débat d'orientations budgétaires en perspective. Nous pouvons commencer par l'économie française parce que nous dépendons aussi des dotations et donc de l'économie française.

Il faut commencer par la croissance, nous venons de traverser une singulière époque avec une baisse de 8 % de la croissance en 2020, un rebond de 7 % en 2021, la croissance pourrait être de 3,5 % en 2022. Pour mémoire, en 1975, le PIB par habitant plaçait la France au 5^e rang mondial, le niveau de vie par habitant place désormais la France au 26^e rang. Si la France dépend moins de l'extérieur, la pandémie aura peut-être eu un effet positif. Malheureusement, avec le déficit du commerce extérieur de près de 85 Md€, nous voyons notre forte sensibilité sur nos importations et nos achats avec une faiblesse de nos exportations.

➤ Croissance mondiale

Les perspectives de croissance sont revues à la baisse, l'information a été diffusée sur le site du gouvernement la semaine dernière, elle est parue également dans *Les Échos*. Les pays revoient l'ensemble de leurs perspectives et prévisions budgétaires de croissance à la baisse pour l'année 2022. Pour la France, la prévision est réajustée de 3,9 % à 3,5 %.

➤ Dette de l'État

Avec 2 834 Md€ de dette à la fin du troisième trimestre, la France franchira en 2022 la barre des 3 000 Md€, c'est quand même 44 k€ par Français, enfants compris.

Nous stockons la quatrième dette la plus importante du monde, derrière les USA, la Chine et le Japon. La moitié de notre dette est détenue par l'extérieur dont la Chine. Notre principal créancier, c'est la BCE qui a fait tourner la planche à billets au cours des deux années écoulées.

Il faut quand même garder quelques milliards d'euros en perspective, c'est en 1981 que la France a atteint les cent premiers milliards de dette et les mille premiers milliards de dette en 2003. Ensuite, c'est en 2014 que la mise a été doublée avec 2 000 milliards de dette. En 2020 et 2021, en grande partie à cause de la pandémie, cette dette a encore augmenté de 450 milliards. Nous atteindrons cette année les 3 000 milliards de dette, ce qui est assez conséquent. Je l'évoquais tout à l'heure : aujourd'hui la dette pour chaque Français est de 44 k€, elle était de 30 k€ en 2015 ; la dette augmente de 10 k€ pour chaque Français à chaque augmentation de 1 000 milliards d'endettement.

La France représente plus d'une année de richesse produite : 114,6 %. À l'inverse, la dette publique de l'Allemagne ne dépasse pas les 70 % du PIB en 2022, elle sera donc moins sensible à une augmentation de taux, si d'aventure l'inflation devait perdurer. Pour la France, une augmentation de taux serait absolument catastrophique.

➤ Pression fiscale

La France est le *leader* européen incontesté de la pression fiscale avec une imposition qui représente désormais 46 % de la richesse produite ; ce n'est pas encore la moitié de la richesse produite, mais nous nous en rapprochons.

La fiscalité française est dix points au-dessus de la moyenne de la CE, nous sommes à 46,1 % du PIB, là où la moyenne de l'OCDE est à 34 %, avant remboursement de la dette de 3 000 Md€.

➤ DOB/BP 2022 Métropole

Notre PPI est détaillé par grande famille, contrairement à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure, et contrairement à la PPI de la Métropole, qui est un vague outil de cadrage, il n'y a que des têtes de chapitre, mais il reste encore trois ans à la Métropole pour affiner cet outil de cadrage.

Il est vrai aussi que la Métropole a récupéré le RSA du Département ; les dépenses sociales représentent un tiers du budget de la Métropole.

Nous constatons que la Métropole n'a pas retrouvé son niveau d'autofinancement de 2019. Francheville l'a dépassé, Francheville n'est pas endetté comme la Métropole, cela a été souligné par Laurence Marcasse : 4 ans pour Francheville contre 6 ans pour la Métropole. Nous avons donc des marges de manœuvre pour financer une PPI ambitieuse comme jamais auparavant à Francheville dans ce mandat.

➤ Dette par habitant

Cela a été souligné tout à l'heure, mais j'aime bien l'exprimer avec un graphique : notre dette est inférieure de 30 % à la moyenne des 550 villes comparables à la nôtre.

En fin de mandat, nous aurons les moyens de supporter une dette de 13 M€, mais mon objectif est de rester en dessous de la moyenne de la strate et celui de l'exécutif de la Ville. En 2026, notre encours de dette ancienne sera de l'ordre de 4 M€ ; si nous poursuivons avec une CAF de 2 M€ bruts par an, nous pouvons emprunter 9 M€, en restant bien inférieurs au ratio maximum d'endettement, qui est de 10 CAF, c'est-à-dire 20 M€.

Nous continuerons à produire plus de services publics à moindre coût et nous dégagerons une capacité d'autofinancement de 2 M€ bruts par an pour rembourser 1 M€ d'emprunt, sous réserve que l'État et la Métropole ne rognent pas davantage nos subventions et dotations. C'est pour cela qu'il est important de souligner l'endettement limité à 4 CAF pour investir plus, sous réserve d'une clause de revoyure l'an prochain.

➤ Baisse 20 ans - Dotations État/Habitant : DGF 2000-2020

En 2020, l'État a versé à Francheville une dotation de 40 €/habitant alors que la population de Francheville progresse et que nos missions d'état civil, par exemple, n'ont pas baissé, c'est pourtant un service public qui est aussi rendu à l'État, qui justifie parfaitement le maintien de nos dotations. Idem, pour appliquer toujours plus de normes de l'État. Je ne désespère pas que l'État soit plus bienveillant dans les années à venir avec les collectivités locales.

Sur ce graphique, vous voyez que nous sommes vraiment catalogués dans les communes riches, ce qui n'est pas du tout le cas.

➤ Baisse cumulée dotations de l'État/Mandat : DGF 2000-2019

Comme Philippe Sadot l'évoquait, nous avons perdu 3,7 M€ de dotations dans le mandat précédent par rapport aux époques où l'opposition était aux commandes de cette Ville, il faut y ajouter 3,7 M€ de dotations en moins dans ce mandat - j'aimerais que ce soit le contraire, mais je n'y crois pas un instant. Effectivement, nous aurions pu autofinancer les gymnases dans le mandat précédent. Souhaitons que la prochaine présidente ou président de la République n'alourdisse pas l'addition, sinon nous serons moins ambitieux en investissement.

➤ Équivalent Baisse Dotations État : 3,7 M€

N'oubliez jamais que la baisse des dotations de l'État de 3,7 M€ correspond à quatre années de restauration scolaire, ce qui est tout sauf neutre.

La Métropole ne subventionnait plus les investissements des villes depuis 2015, nous avons voté à la Métropole la semaine dernière une enveloppe de 10 M€ pour 2022, nous vous tiendrons évidemment informés de la ventilation de cette enveloppe sur les 59 villes de la Métropole. Vous voyez que cela ne révolutionnera pas notre programme ambitieux d'investissement.

➤ Augmentation Investissements 4 mandats

Nous budgétions une PPI ambitieuse comme jamais avec 50 % d'investissement de plus que le mandat précédent, jamais Francheville n'a prévu d'investir autant.

Nous pouvons investir autant parce que la santé budgétaire de Francheville est excellente, cela sera prochainement souligné par la chambre régionale des comptes. Nous voulons à nouveau limiter dans ce mandat l'emprunt à un tiers des investissements en gardant une marge de manœuvre pour les imprévus du fonctionnement qui, je le pense, ne manqueront pas sur les prochaines années.

Souhaitons que le prochain gouvernement fasse les économies nécessaires au niveau de l'État pour ne pas réduire nos dotations, sinon ce seront encore les collectivités locales qui régleront l'addition.

En tout état, s'il y a une baisse des dotations de l'État, nous devrions le savoir dans un an à la même époque, c'est pour cela que nous avons cadré, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, un programme d'investissement non seulement très ambitieux en montant, mais qui peut être ajusté en fonction de l'évolution budgétaire et surtout des choix de l'État.

➤ PPI mandat 2020-2026

C'est un plan de relance volontariste post-Covid de 24 M€. Pourquoi est-il prévu aujourd'hui et pas plus tôt ? Vous avez assisté à la réunion publique en présence de la vice-présidente de la Métropole qui n'a pas calé la programmation d'Eiffage et donc de notre école publique de Bel-Air, puisqu'elle est dans cette programmation. Elle n'a pas été calée sur la modification 3 du plan local d'urbanisme de la Métropole, c'est donc renvoyé à la modification 4 qui aura lieu en 2024. C'est pour cela que nous avons lancé tout de suite le plan de rénovation des gymnases pour finaliser le parc sportif, parce que cet investissement dépend uniquement de la Ville, et que nous en avons les moyens.

C'est donc un niveau d'investissements jamais atteint par le passé.

La mise à niveau des crèches et des équipements scolaires a été évoquée tout à l'heure. Je n'ai pas entendu de la part de l'opposition de visions avec d'autres choix budgétaires dans une enveloppe conséquente. Comme l'a souligné Claude Gourrier, le patrimoine de cette ville était en piteux état, nous n'avons pas pu tout faire dans le mandat précédent, mais je considère qu'à la fin de ce mandat, l'ensemble du patrimoine ancien aura été mis à niveau et aux normes.

L'excellence de nos équipements sportifs : c'est déjà vrai pour le parc sportif, cela le sera pour l'ensemble de tous nos équipements sportifs à la fin du mandat. Avec la sortie de cette pandémie souhaitons tous que les Franchevillois aient plaisir à retrouver l'extérieur. Toutes nos activités, y compris les activités sportives.

En même temps, nous répondons aux exigences environnementales dans un cadre de vie exceptionnel.

Nous avons toujours la volonté de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale.

Pour répondre à une question posée sur l'hôtel de ville, c'est pour l'hôtel de ville comme pour l'ensemble des bâtiments, nous aurons peut-être l'opportunité cette année de faire subventionner un maximum d'équipements au titre des passoires thermiques et des économies d'énergie, c'est le cas du COSEC, mais aussi de l'hôtel de ville. Je rappelle à Mme Lebrun, qui a sévi ici pendant une vingtaine d'années, que c'est le bâtiment qui accueille le plus de Franchevillois. À partir du moment où pratiquement 40 % de l'investissement peuvent être subventionnés au titre de l'isolation thermique, cela nous oblige aussi à revoir un certain nombre de choses, autant en profiter dans ce mandat, puisque nous en avons les moyens. Nous pourrions accueillir dans de meilleures conditions les 4 000 Franchevillois qui franchissent l'accueil de l'hôtel de ville.

➤ Priorités du mandat 2020-2026

- Familles : il y a un vrai chapitre sur la petite enfance, les crèches et les écoles : 5 M€. C'est tout sauf neutre, c'est quand même plus ambitieux que de savoir où sera situé le restaurant scolaire, nous aurons l'occasion d'y revenir le moment venu, c'est prématuré. Il est bien qu'un restaurant scolaire soit situé dans une école et pas à l'extérieur ;
- Les gymnases ;
- Rénovation thermique : Jean-Paul Vernat l'a évoquée, c'est significatif, sans sacrifier l'effort à la solidarité qui représente 60 % du montant de nos subventions. Nous le distinguerons plus précisément le mois prochain avec le BP, mais quand j'entends que les subventions baissent, je souris, parce que de nombreuses villes baissent leurs subventions en valeur absolue, je ne suis pas responsable, ni aucun des membres de l'équipe d'élus, ni l'administration de l'inflation de ce pays.

Il faut gérer un budget de la façon la plus rigoureuse qui soit, c'est ce que nous faisons pour optimiser les services publics, nous adapter aux contraintes et garder cette puissante capacité d'investissement qui nous permet de réaliser 24 M€ que nous programmons sur les quatre années à venir, qui peuvent être réalisés si l'État ne modifie pas la donne à la baisse.

Je vous remercie. Chacun a pu prendre la parole et s'exprimer dans ce débat d'orientations budgétaires.

Nous allons passer au vote, j'insiste bien sur un point, je ne demande pas à l'opposition de voter nos choix budgétaires, ce choix revient à l'exécutif, nous l'assumons parfaitement, surtout avec une telle croissance de ce budget. En revanche, nous devons acter le fait que le débat a eu lieu.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE VIVRE FRANCHEVILLE. ABSTENTION DU GROUPE DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE.

M. RANTONNET.- Il est acté que le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu.

RESSOURCES HUMAINES

- **2022-02-02 Séjours durant les vacances scolaires : organisation du temps de travail et rémunération des agents en séjour**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je vous remercie pour cette présentation.

Madame Hallez ?

Mme HALLEZ.- Qui décide si ce sont des heures supplémentaires ou des heures récupérées ?

C'est une question que j'aurais pu poser en commission, mais qui m'est venue en regardant le compte rendu.

Mme MARCASSE.- Sur quel horaire : le lundi, le samedi, le dimanche ?

Mme HALLEZ.- Le samedi, le dimanche et les trois heures supplémentaires pour le travail de nuit.

Mme MARCASSE.- C'est le temps d'équivalence de nuit, nous ne parlons pas des heures de travail de nuit, mais d'une équivalence. Nous appliquons le décret du 28 août 2000 qui précise que le service de nuit correspond à la période fixée par le règlement intérieur de l'établissement qui s'entend chez les enfants et qui est décompté forfaitairement sur trois heures.

Ensuite, soit nous rentrons dans l'annualisation, soit nous rentrons dans les heures récupérées, c'est la commune qui décide.

Mme HALLEZ.- Merci.

M. RANTONNET.- S'il n'y a plus d'autre demande de prise de parole, je mets au vote.

Vous avez souligné qu'il y avait l'accord du comité technique et donc des partenaires sociaux.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2022-02-03 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Présentation de la délibération par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Je ne vois pas de demande de parole.

Il n'y a pas eu de vote contre de la part des partenaires sociaux. C'est la reconduction de ce qui existait précédemment.

Je mets cette délibération au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

URBANISME-CADRE DE VIE

- **2022-02-04 Avis de la commune sur la modification n°3 du PLU-H de la Métropole de Lyon**

Présentation de la délibération par M. Gourrier.

M. RANTONNET.- Nous vous remercions pour cet exposé exhaustif.

Il y a une demande d'intervention de M. Boistard et de M. Legrand.

Monsieur Boistard, nous vous écoutons.

M. BOISTARD.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier M. Gourrier pour sa présentation, mais surtout pour le débat que nous avons eu en commission, avec de vrais échanges, comme quoi c'est possible, de vraies questions et de vraies réponses. C'était très agréable, cela nous a permis de nous faire un avis.

Pas de suspens, nous voterons pour cet avis, y compris votre formulation.

Pour ma part, trois points en focus de la présentation qui nous a été faite :

- l'emplacement réservé du contournement du bourg saute, mais avec la possibilité de faire un aménagement à la Chardonnière, c'est important ;
- l'emplacement mis pour faire la liaison douce entre la Grande rue, le gymnase Boistard et la Maison de la solidarité ;
- la création des secteurs de mixité sociale au bourg et à Bel-Air, dont nous sommes très contents. L'extension de celui existant au Chater n'est pas forcément une nécessité pour nous, mais nous sommes très contents que les trois quartiers soient maintenant concernés.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Boistard.

Monsieur Legrand ?

M. LEGRAND.- Merci. Je m'associe aux propos de Jean-Claude Boistard, les débats dans cette commission sont intéressants. Je vous remercie, mais je remercie en même temps la Métropole, puisque les dossiers que la Métropole met à notre disposition sont très instructifs et nous ont permis de préparer la commission.

Je ferai la remarque que de nombreuses choses qui évoluent favorablement, comme la mixité sociale et l'évolution des modes doux, sont des apports de la Métropole, et donc de la majorité écologique. Il faut aussi ramener les choses à leurs responsables, c'est-à-dire pour une bonne part aux écologistes de la Métropole.

Il y a beaucoup de choses intéressantes dans les évolutions qui viennent des écologistes, mais nous nous abstenons parce que nous trouvons que l'ambition manque dans quelques domaines et que vous faites certains choix qui sont différents de ceux que nous aurions souhaités. Vous êtes aux affaires, mais nous voulons vous signifier que nous avons quelques idées différentes ; nous aurions aimé des ambitions supplémentaires dans quelques domaines, que je vais vous citer :

Vous avez indiqué que la Métropole demande une densification autour des centres de déplacements tels que les gares – je n'utiliserai pas de termes techniques, je ne suis

pas tout le temps dans l'urbanisme, mais je pense que vous allez comprendre, je vais parler en termes généraux. S'agissant de la densification autour de la gare, nous pensons qu'il est possible d'en faire un peu et ne pas garder uniquement des maisons.

Nous espérons que Monsieur Rantonnet, en faisant pression sur Laurent Wauquiez, obtiendra un jour que plus de trains s'arrêtent en gare. C'est important de le prévoir or, ce n'est pas prévu, vous ne l'avez pas demandé et nous le regrettons.

Nous savons que cela peut être limité, que ce ne sera pas des milliers de logements, mais il est possible d'en faire un peu, il faut commencer à le prévoir.

L'augmentation des zones à urbaniser réservées au logement social, c'est de toute façon des obligations de la Métropole ; nous sommes très contents que vous vous y associez, vous avez même parlé de projets à venir, nous les appuierons évidemment. En revanche, nous aimerions que ce soit un peu plus développé sur Francheville le Haut, nous vous avons soumis des terrains qui pourraient être réservés au logement social. Cela ferait une zone un peu plus large pour faire du logement, et en particulier du logement social sur Francheville le haut, il en manque et cela ne nous gêne pas d'enlever quelques maisons pour faire un peu plus de logements un peu plus loin du bourg, mais pas très loin, le long de la voie de bus.

L'ambition est d'augmenter les logements sociaux plus rapidement sur le bourg et de rééquilibrer un peu, puisque cela ne pourra jamais être le cas sur Chater.

Le sujet suivant est plutôt un choix. Nous pensons qu'il faut, dans le PLU-H, penser à a un projet global à la Roussille, c'est un très grand terrain de très bonne qualité environnementale. Nous pensons qu'il peut être plus partagé avec les habitants, dans une coexistence d'habitations de plusieurs types, de nature préservée et d'agriculture urbaine. Des projets de ce type peuvent se faire dans des grands terrains comme celui-ci, qui sont de très bonne qualité.

S'agissant du quatrième sujet, nous pensons qu'il y a un manque d'ambition. Je pense que vous en avez envie, mais il y a un manque d'ambition et d'actions précises or, il y a des possibilités dans le PLU-H, il est possible de demander des aides à la Métropole dans ce domaine : il s'agit de travailler sur des projets d'agriculture urbaine, probablement de maraîchage, de définir des endroits, de rechercher des aides et que la Ville investisse pour favoriser le développement de l'agriculture urbaine. Nous ne voyons aucune trace de cela dans ce que vous proposez.

Pour terminer, je parlerai plutôt d'une réserve sur demande de reprendre les deux chemins qui pourraient faire des transversales et des *shunts* entre la rue des Aubépines et la Table de Pierre à Bel-Air. Nous sommes réservés sur le fait que la Métropole le reprenne. Il n'est pas évident que ce soit une bonne idée, mais cela demanderait d'être plus au courant et de travailler avec la Métropole pour savoir s'il y a un risque. Nous pensons qu'il pourrait y avoir un risque d'augmenter le trafic plutôt qu'apporter une amélioration de la circulation dans le bourg. Je parle plus d'une réserve intellectuelle plutôt que d'un sujet qui nous différencie complètement.

Telles sont mes observations, Monsieur Gourrier, tout en vous remerciant à nouveau de la qualité des débats quand nous travaillons ensemble.

Malgré tout, nous nous abstiendrons.

M. RANTONNET.- Claude Gourrier, souhaitez-vous répondre Claude?

M. GOURRIER.- Je vais reprendre tous les éléments, la plupart ont été évoqués en commission. Je vous rejoins : le travail en commission est intéressant, encore faut-il que nous ayons des sujets précis à aborder. Je profite de l'occasion pour vous rassurer sur tous les sujets qui ont été évoqués précédemment, nous ne manquerons pas, lorsque nous en serons à ce stade, d'avoir le même type de débat que celui que nous avons eu sur ce PLU-H. Vous noterez que nous avons eu ce débat alors que nous travaillons dessus depuis plus d'un an au niveau de la commune, et depuis plus longtemps encore à la Métropole. C'est lorsque les dossiers sont bien avancés que le débat est intéressant à avoir.

Vous avez parlé de densification autour de la gare. Je vous avais fait remarquer que l'essentiel des terrains autour de la gare sont en zone naturelle, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'urbanisation, encore moins aujourd'hui, puisque toutes les zones naturelles à l'intérieur de la Métropole sont sanctuarisées. Il y a plutôt un retour des zones à urbaniser vers les zones naturelles. Les zones naturelles ne peuvent être déclassées qu'en révision générale. Nous sommes sur un horizon qui est forcément très lointain.

Par ailleurs, j'avais soulevé deux points :

Suite à notre demande, il existe une petite zone sur le territoire qui appartient maintenant à la Chardonnière ; lorsque nous parlons de nouvelles zones, ce sont des zones qui appartiennent à des privés, qui ne sont pas forcément vendeurs. Il existe une zone le long de la montée de la gare, qui est sur le terrain de la Chardonnière, où il y a une possibilité d'un petit développement, avec des conditions de construction extrêmement rigoureuses, d'intégration dans le site, etc. Cette zone est à proximité immédiate de la gare, puisque quasiment en face de l'Iris. C'est prévu, mais il faut pour cela qu'il y ait des mutations de terrain ;

En ce qui concerne les autres zones du secteur :

Montlivet est classé soit en zone agricole soit en zone naturelle, rien n'est possible avant une prochaine révision générale dans quatre ou cinq ans, voire plus au vu du temps qu'il a fallu pour mettre en place la révision générale précédente. Ce ne sera de toute façon pas sur ce mandat, il n'y aura pas de discussions. Tout le secteur de Montlivet est aujourd'hui sanctuarisé, puisqu'en zone naturelle et agricole, en dehors bien sûr des zones déjà construites.

Vous aviez évoqué le secteur du Gareizin, qui est une zone pavillonnaire de qualité, avec beaucoup de nature. De notre point de vue, ce secteur n'a pas vocation à muter. C'est une des zones qui fait le charme de Francheville, c'est une des raisons pour laquelle les gens viennent habiter Francheville. Cette zone n'a pas, selon nous, vocation à muter pour être urbanisée, d'autant plus que la nature en ville y est très présente.

Voilà ce qui concerne la densification autour de la gare de Francheville. Nous avons la particularité à Francheville d'avoir une gare qui se trouve au milieu de la nature, d'où la nécessité de la relier aux autres quartiers de la ville et donc de réaliser le fameux rond-point de la Chardonnière de façon à ce que le bourg soit beaucoup mieux relié à la gare qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. LEGRAND.- Nous ferons tout pour soutenir ce projet, nous le faisons déjà.

M. GOURRIER.- En ce qui concerne Francheville le Haut et le logement social, personne n'a envie, pas plus à la Métropole qu'à la commune, de voir muter les zones

pavillonnaires de Francheville le Haut, qui sont des zones de transition entre la campagne, vers les Monts du Lyonnais, et la métropole. Les raisons sont écologiques : les réseaux d'eau sont déjà sous-dimensionnés et nous avons énormément de ruissellement en dessous des terrains, qui sont imperméables. L'urbanisation qui viendrait imperméabiliser les sols sur ce secteur n'est souhaité par personne.

Vous parliez également de la voie de bus. Nous ne sommes pas tout à fait sur la voie de bus, mais il y aura un programme de logements sociaux sur le terrain face au parc du Bruissin, qui fait l'objet d'un permis d'aménager. Il permettra de mettre en œuvre un cheminement en modes doux entre la route du Bruissin et la rue des Arpinières. Cette opération immobilière sera une opération de maisons individuelles, mais une part de ces maisons individuelles sera dédiée à des logements sociaux.

En ce qui concerne la Roussille, nous avons souhaité maintenir cette zone dans les zones à urbaniser, il n'y a d'ailleurs pas eu de demande particulière des services de planification de la Métropole pour en changer le statut. Ce terrain est effectivement remarquable, mais il faut savoir que sa quasi-totalité est couverte par des engagements privés qui s'imposent à l'État, la construction et la densification sur ce secteur ne sont donc pas possibles. C'est la raison pour laquelle rien ne se construit sur la Roussille : les projets ont tous été cassés par les tribunaux qui considèrent que les accords passés il y a très longtemps sont toujours d'actualité et interdisent toute construction sur ce secteur, en deçà d'une certaine superficie de propriété.

En dehors d'une petite parcelle qui est en zone à urbaniser, que nous n'avons pas souhaité faire muter, le reste ne pourra pas bouger tant que les propriétaires ne le souhaiteront pas.

Vous notez un manque d'ambition sur l'agriculture urbaine. Il y a des secteurs agricoles sur Francheville, au Findez et à Montlivet, il n'est pas besoin que cela figure au PLU pour pouvoir être développé. Nous y serions favorables, il faudrait sans doute que nous travaillions avec la Chambre d'agriculture à l'implantation d'agriculteurs pour avoir de l'agriculture en ville sur les secteurs de Montlivet et du Findez. Au niveau du PLU-H, tout le permet puisque ce sont déjà des zones agricoles, il faut, d'une part, trouver des agriculteurs pour venir, et d'autre part, que les propriétaires souhaitent céder ou louer leurs terres. C'est un sujet sur lequel nous pouvons travailler. Si vous avez des idées et des candidats, nous serons très heureux de travailler ensemble sur ces dossiers.

Dernier point, les deux chemins de Bel-Air : chemin des Villas et chemin de Marlot ; nous en avons parlé en commission. Notre demande fait suite à une demande de la Métropole, voici quelque temps, puisque ce sont aujourd'hui des chemins privés, chaque propriétaire est propriétaire de la moitié de la voirie, ce qui fait beaucoup de monde. Ces deux chemins ne sont pas en très bon état ; il y a notamment des problèmes de collectes, en particulier sur le chemin des Villas, puisque les camions de collecte ne peuvent plus passer compte tenu de la dégradation du chemin, ils ne font la collecte qu'en sortie de chemin.

Ce sont deux chemins privés, nous avons dit à la Métropole, qui en avait évoqué l'idée, de mettre des emplacements réservés, ce qui permettrait de faire quelque chose un jour. Nous parlions plutôt de liaisons en modes doux, au moins pour l'un des chemins, plutôt que faire des perpendiculaires à la Table de Pierre.

Je vous rassure, vos inquiétudes ont été entendues, puisque la Métropole a renoncé à mettre ces emplacements réservés. Cette demande évoquée avec la Métropole ne sera pas mise en œuvre.

S'agissant des SMS- Secteurs de Mixité Sociale aucun nouveau programme collectif n'est fait sans un pourcentage de logements sociaux depuis 2014. Nous le faisons, parce que cela nous aide un peu en termes d'outils, mais c'était de toute façon la réalité de ce que nous faisons. Francheville est encore à 19,3 % de logement sociaux, nous payons une pénalité SRU, nous devons apporter un certain nombre de logements, c'est la loi. Nous l'avons étendu le long de l'avenue du Chater, parce que nous savons que l'avenue du Chater a vocation à muter très rapidement vers du logement et qu'il serait illogique de ne pas avoir une proportion de logements sociaux dans les futurs projets. Nous l'avons cantonné aux centralités pour avoir des logements sociaux proches des commerces, des écoles et des transports en commun, comme c'est souhaité et souhaitable.

Je crois avoir répondu à vos questions.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Gourrier. Il nous reste encore un certain nombre de délibérations. Merci pour votre expertise sur l'urbanisme, qui est pratiquement une délégation à temps complet et qui donne aussi de la crédibilité à la Métropole dans nos qualités d'argumentation, et qui nous permet d'aboutir à la modification 3 du PLU-H. Malgré les perspectives que vous avez évoquées, nous aurons toujours le regret que l'exécutif de la Métropole ne se soit pas approprié la parcelle d'Eiffage dans cette modification 3 pour notre école publique à Francheville ; c'est reporté à 2024.

Merci pour toutes ces explications.

Il est temps de passer au vote pour un avis favorable sur la modification 3 du PLU-H de la Métropole. Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE - ABSTENTION DU GROUPE DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE.

- **2022-02-05 Avis sur l'arrêt de projet relatif à l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole de Lyon**

Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.

M. RANTONNET.- Merci beaucoup. Qui souhaite intervenir ?

Hélène Dromain et Jean-Claude Boistard ; par courtoisie, je laisse la parole à Hélène Dromain.

Mme DROMAIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous doutiez sans doute que j'allais intervenir sur cette délibération, puisqu'elle concerne la Métropole et qu'il y a déjà eu quelques petites piques depuis le début de ce conseil, mais j'en ai l'habitude ; ce n'est pas un souci.

Je serai un peu plus longue que d'habitude, mais je vais répondre point par point, car c'est vraiment important.

- Sur la prise en compte de la demande de classement en zone 7 du tènement de l'ex-hôpital Charial :

Le RLP doit avoir une cohérence avec le PLU-H qui classe ce tènement en zone USP, c'est-à-dire en zone d'équipements d'intérêt collectif et de services publics, et non en zone économique, ce qui correspond à son usage passé et actuel. Nous comprenons bien le souhait de la commune d'orienter ce secteur vers une vocation plus commerciale et économique et non d'intérêt public, mais le RLP régleme le présent et non le futur. Cela pourra évoluer, c'est vraiment un faux prétexte.

Par ailleurs, les enjeux de ce site doivent être étudiés en cohérence avec la commune de Craponne, qui semble en accord avec le zonage proposé par la Métropole et a donné, ce lundi, un avis favorable au Règlement local de publicité, comme pratiquement toutes les municipalités.

Il serait particulièrement audacieux de justifier un avis défavorable de la commune sur ce point.

- Sur le risque juridique de l'interdiction des publicités numériques

C'est aussi complètement le contraire ; comme le vice-président l'a dit à plusieurs reprises publiquement : depuis la loi climat et résilience d'août 2021, les publicités lumineuses et numériques dans les vitrines commerciales peuvent désormais être réglementées dans les RLP. Cette éventualité arrivant bien tard dans le processus d'élaboration et n'ayant pas été concertée, la Métropole a fait le choix de ne pas réglementer ces dispositifs numériques dans le RLP, il n'y a donc pas d'interdiction générale de publicités numériques. Relisez-le, il n'y a pas d'interdiction ! Un avis défavorable en s'appuyant sur ce point n'est carrément pas recevable.

Au sujet des journaux municipaux électroniques, c'est écrit dans la délibération, le vice-président l'a confirmé à plusieurs reprises ; la commune a bien noté que ce dispositif ne rentrait pas dans le champ du RLP. Donc, justifier un avis défavorable en s'appuyant sur ce point ne peut relever que de la posture politicienne ou de difficultés de lecture.

- Sur la modalité d'application du règlement lorsqu'un bâtiment est à cheval entre deux zones :

Cela devient vraiment subtil ; les éléments explicatifs des règles sont précisés dans un guide pratique avec des schémas, afin de faciliter l'instruction des dossiers.

S'il y a une situation particulière pour un bâtiment, il a été rappelé à plusieurs reprises que la Métropole serait en appui et réactive pour aider les communes à instruire. L'enquête publique sera également là pour éventuellement affiner les zonages afin de lever toutes les incertitudes.

Sur ce point, nous sommes là encore sur un faux prétexte.

- Concernant l'absence d'évaluation de l'impact :

À ma connaissance, chaque décision que vous prenez, Monsieur le Maire, ne fait pas l'objet d'une étude d'impact, cela se saurait. Le cas échéant, je veux bien vous questionner sur chaque délibération pour savoir si vous avez fait une étude d'impact.

Le sens de l'histoire va vers une réduction de la publicité et une modernisation des outils marketing, bien plus efficaces et pertinents que l'affichage extérieur. Les professionnels, les afficheurs, tout le monde en a bien conscience. La publicité extérieure n'est utilisée que par une infime minorité d'entreprises qui en ont les moyens, dont la majorité est constituée de chaînes de franchisés ou de multinationales qui ne payent pas forcément leurs impôts en France.

Est-ce que le cadre de vie des Franchevillois et des Franchevilloises compterait moins que le chiffre d'affaires de Burger King, Netflix ou Amazon ?

Sophie Pagnoud a parlé de l'impact sur les commerçants de Francheville. Y a-t-il une seule entreprise de Francheville impactée par le RLP, qui a des affiches d'une telle taille qu'elle devra les réduire ? Aucune n'est concernée.

➤ Sur l'absence de concertation sur le plan économique :

De 2018 à 2021, les professionnels de l'affichage ont été reçus une douzaine de fois en réunion de concertation et d'information jusqu'à l'arrêt du projet. Deux tiers des demandes d'axes routiers demandés par les professionnels restent ouverts à la publicité privée. Pour eux, l'équilibre entre les différents intérêts est la priorité absolue, conscients de la diversité des points de vue.

C'est sans doute pour ces raisons que de nombreuses communes de l'Ouest lyonnais, n'appartenant pas à la majorité métropolitaine, ont donné un avis favorable au RLP : Craponne, Saint-Genis-Laval, Limonest, Dardilly, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Champagne-au-Mont-d'Or, La Tour de Salvagny.

Nous allons vraiment être scindés, nous allons avoir une belle publicité, Francheville sera à la une des journaux, mais vous aimez bien cela.

➤ Sur l'affaiblissement des commerces de proximité

C'est exactement le contraire qui est visé par ce Règlement local de publicité. Comme je vous le disais, aucun commerce n'est concerné par ce RLP.

En réduisant l'espace dédié à la publicité majoritairement trustée par les grandes enseignes, situées à l'extérieur de Francheville ou sur Internet, nous redonnons de la visibilité aux commerces de proximité qui n'utilisent que très peu l'affichage extérieur. Toutes les études prouvent que le développement de la pub a vidé les centres-villes de leurs commerces de proximité. La commune de Francheville et la métropole de Lyon sont d'ailleurs en accord sur l'objectif de redynamiser les commerces de centres bourgs, un avis défavorable viendrait briser cet élan commun.

➤ La TLPE

La commune de Francheville est la seule à connaître son mode de calcul de la TLPE. Malgré les propositions de la Métropole, la commune de Francheville n'a pas souhaité communiquer ces éléments pour aider la Métropole à évaluer l'impact.

Difficile de répondre, mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'en 2019, Francheville a perçu une recette de 34 575 € de TLPE, soit (*inaudible*) de 0,25 % de ses recettes réelles de fonctionnement qu'elle a su faire baisser de 21 % en 2020 pour soutenir ses commerçants ; c'était très bien.

L'impact de la baisse même à 100 % serait à peine perceptible sur le budget de la commune, de quoi parlons-nous ?

Par ailleurs, l'essentiel des changements de règles à venir sur les publicités et les enseignes sont les conséquences du nouveau Code de l'environnement de 2012, mis en application par un RLP métropolitain, obligatoirement voté en 2022. La métropole de Lyon n'est pas pleinement responsable des impacts de ce RLP sur les recettes de la commune.

Pour toutes ces raisons, je vous invite vraiment, mes chers collègues, à voter contre le projet de délibération présenté par M. le Maire, afin :

1. d'envoyer un avis favorable tacite au RLP métropolitain.
2. de ne pas contribuer à prendre le risque de faire échouer ce règlement travaillé depuis 2017 par différentes majorités, en concertation avec l'ensemble des maires, et actuellement dans une phase finale. En cas d'échec ou de contretemps, cela pourrait ouvrir la porte à l'application du règlement national, ce n'est pas votre ancien règlement qui s'appliquerait, mais le règlement national, bien plus laxiste que le règlement communal actuel, amenant l'implantation de nouvelles enseignes de taille disproportionnée dans nos rues et nos paysages ;
3. de ne pas contribuer à faire de Francheville la risée du Grand Lyon en faisant partie des rares communes ayant donné un avis défavorable, en plus pour des prétextes parfaitement fallacieux, à ce Règlement local de publicité faisant largement consensus sur le territoire de l'Ouest Lyonnais et le reste de la Métropole.

J'espère cette fois être entendue, évitons le ridicule, s'il vous plaît.

M. RANTONNET.- Je crois que vous avez fini.

Nous allons donner la parole à M. Boistard.

M. BOISTARD.- Je vous remercie. .

En préambule, je dirai la même chose que lors de mon intervention précédente, pour remercier le travail fait en commission et pour la présentation qui nous a été faite en simplifiant, tout en nous présentant tous les zonages, etc. C'était très intéressant et cela nous a permis de nous saisir pleinement de ce sujet.

Pour nous, ce règlement, c'est une amélioration du cadre de vie des Franchevillois. Cette diminution de la pollution visuelle, c'est forcément quelque chose de bien.

Nous avons entendu tous les points levés par Sophie Pagnoud qui posent difficulté à la municipalité. Nous en partageons certains, mais d'autres ne nous paraissent pas être cruciaux, parfois cela paraît même être : « Ils ne nous écoutent pas, nous sommes vexés », ce qui n'est pas très constructif. Sur tous les dossiers qui concernent la Métropole, nous souhaiterions que la voix des communes soit plus entendue, c'est une évidence, mais ce n'est pas toujours le cas.

Nous avons pesé le pour et le contre, il nous apparaît que les points levés pour ne pas voter ce règlement ne sont pas suffisants par rapport à ce qu'il va apporter dans son application pour les Franchevillois. Donc, nous ne voterons pas.

Merci.

M. RANTONNET.- Nous vous avons entendus.

M. Kretzschmar a demandé la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Je veux rendre hommage à Maurice Guibert qui a été le premier à travailler ardemment sur la rédaction du règlement communal de publicité. C'est un des éléments d'origine de notre travail sur Francheville, il avait fait un travail remarquable qui s'illustre aujourd'hui autour de ce nouveau règlement.

Le paradoxe, c'est notre collègue Sophie Pagnoud qui s'inquiète de l'impact du règlement local et du prélèvement de la taxe sur les publicités et enseignes. On pourrait s'interroger sur le fait que la taxe elle-même est très préjudiciable aux

entreprises et que l'on pourrait chercher une mesure de la réduction de la taxe qui serait certainement positif pour les entreprises.

Merci.

M. RANTONNET.- Parfait. Merci, Monsieur Kretzschmar.

Je cède la parole à Laurence Marcasse. Je conclurai en passant au vote.

Mme MARCASSE.- Je vais répondre sur le volet financier à Mme Dromain.

Vous considérez que 35 k€, ce n'est pas important pour la commune ; dans ma délégation, 35 k€, c'est important pour la commune, c'est le salaire d'un agent. Je veux bien un chèque de 35 k€. Je l'accepterai volontiers.

Merci.

M. RANTONNET.- Je vous remercie.

Avant de passer au vote ; je voudrais dire deux ou trois mots. Comme vient de le dire M. Kretzschmar, le règlement local de publicité a été voté en 1999 - je ne savais pas que c'était M. Guibert – il avait le mérite d'exister.

Le règlement local de publicité métropolitain va se substituer aux 42 règlements locaux municipaux.

Notre avis municipal n'est que consultatif. Pour répondre à Mme Dromain, qui a fait un exposé assez long, je voudrais citer trois exemples d'une vision doctrinaire, qui n'est malheureusement pas différenciée avec les écologistes :

Premier point, moins de publicités locales, c'est amplifier la publicité digitale, notamment générationnelle et sur les plus jeunes. N'oubliez pas, Madame Dromain, que le marché local rapporte plus de 7 M€/an aux communes, ce ne sont pas les 35 k€ que vous avez évoqués. Cette recette va quitter l'économie française, celle des communes qui investissent 70 % des bâtiments publics en France, au profit des GAFAs. Une fois de plus, ce seront les GAFAs qui rafleront la mise. C'est le choix des écologistes, nous l'avons bien entendu, ce n'est pas le nôtre.

Deuxième point, les habitants de la Métropole souhaitent plus de Vélo'v. Vous êtes une pratiquante du vélo, vous le mettez suffisamment en avant, on en parle à longueur de commissions de déplacements et de conseils à la Métropole. Vous souhaitez plus de Vélo'v, plus de stations, mais l'offre Vélo'v est actuellement financée par la publicité, notamment dans nos abribus. Comment l'exécutif compte-t-il financer l'offre Vélo'v en libre-service ? Par l'impôt, je présume.

Troisième et dernier exemple - je ferai plus court que vous : les écologistes veulent interdire les bâches publicitaires pour les travaux de façade des immeubles. Comment l'exécutif de la Métropole compte-t-il réduire l'impact environnemental de ces travaux ? Toutes les poussières ? Par l'impôt, une fois de plus ?

Enfin, n'oubliez pas que cette publicité locale telle qu'elle existe dans nos règlements locaux de publicité, ce sont plus de 2 500 emplois menacés par la précarité, des emplois fragiles dans la communication, mais aussi dans l'affichage. Ceci vous est bien égal soit !

Les écologistes partent du postulat que la publicité est mauvaise et qu'il faut l'éliminer de l'espace public. C'est votre doctrine. En ce qui nous concerne, nous souhaitons continuer à informer les Franchevillois sur nos panneaux lumineux. Comme vous n'avez pas le droit de supprimer toute la publicité, c'est pour cela que nous émettons

un avis défavorable, et c'est l'avis défavorable qui sera proposé dans cette délibération que je mets aux voix.

J'ouvre le vote.

(Il est procédé au vote.)

M. BOISTARD.- Vous êtes en train de voter contre la délibération que vous proposez, Monsieur le Maire.

Mme PARIS.- Un vote est un vote.

M. RANTONNET.- Je reprends la parole.

Il y a une mauvaise compréhension de cette délibération. Je demande au groupe majoritaire dont moi-même, j'ai fait erreur, de voter pour la délibération qui émet un avis défavorable.

Je demande au groupe majoritaire de voter pour le fait que nous émettions un avis défavorable.

(Il est à nouveau procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DES GROUPES VIVRE FRANCHEVILLE ET DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE – ABSTENTION DE MME D'HONNEUR ET DE MME MORIN.

M. RANTONNET.- C'est compliqué les avis défavorables de la Métropole alors que ce ne sont que des avis consultatifs et que la Métropole en décide autrement. C'est le respect des communes.

- **2022-02-06 Avis de la commune - Projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux roues motorisés de Crit'Air 5 et Non classés.**

Présentation de la délibération par Mme Mammar.

M. RANTONNET.- Merci, c'est très clair. Il y a certainement des demandes d'intervention.

Mme DROMAIN.- Ce sujet est potentiellement explosif tellement il est complexe. Comme vous ne loupez pas une occasion de brocarder la Métropole, vous ne pouviez pas passer à côté de ce sujet.

Je vais rappeler quelques points :

Il est vous est demandé un avis sur l'extension de la ZFE aux véhicules particuliers de Crit'air 5. C'est cela la question, ce n'est pas le reste. Cela représente 227 voitures pour Francheville, ce sont 227 voitures qui ne pourront plus aller dans le centre de Lyon, cela ne veut pas dire qu'elles ne pourront pas être utilisées, ce ne sont pas forcément des personnes qui se servent de leur voiture pour se rendre dans le centre de Lyon. Il y a moyen d'aller dans le centre de Lyon de manière plus rapide et plus efficace qu'en voiture, malgré la pauvreté des transports en commun si décriée sur notre commune.

Les étapes suivront, mais la question du jour est celle des Crit'air 5. Les véhicules de Crit'air 5 sont des véhicules vraiment polluants.

Vous l'avez dit, vous avez approuvé la ZFE pour les poids lourds et les véhicules professionnels en 2019. C'est curieux, parce que tout à l'heure, vous avez fait de grands écarts pour le monde économique ; pour la ZFE, vous avez trouvé qu'il était possible d'y aller pour le monde économique, mais en revanche, quand il s'agit des particuliers, on ne peut plus y aller, on ne peut plus leur demander d'efforts. C'est un peu étrange, il y a deux poids, deux mesures.

Enfin, la ZFE n'est pas une lubie d'écologistes, c'est une obligation. L'État a été condamné à payer 10 M€ d'amende pour non-respect de ses engagements en matière de pollution de l'air ; Émilie Mammar l'a souligné.

J'espère que vous avez lu le dossier d'accompagnement, les chiffres sont là, nous sommes vraiment devant un problème de santé publique, ce ne sont pas des histoires de lubies ou de je ne sais quoi.

Dire que les écologistes visent la disparition de la voiture, c'est faux et caricatural. Nous sommes devant un enjeu de santé publique et de vie des personnes, mais vous nous dites que nous sommes contre les voitures.

Soyons un peu plus sérieux. Cette ZFE s'inscrit dans le cadre de la politique de la Métropole en faveur d'un rééquilibrage des déplacements, en faveur des transports en commun et des modes doux. Cela, c'est certain, mais cela n'a rien de nouveau. L'emprise de la voiture diminue d'année en année, ce n'est pas spécifique à Lyon, toutes les villes font cela.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, je salue votre évolution personnelle sur le sujet depuis votre premier mandat, je vous en ai déjà parlé. Quand vous êtes arrivé, vous pensiez surtout qu'il fallait faire des parkings, vous admettez maintenant qu'il faut proposer des solutions alternatives aux voitures individuelles. Vous avez enfin avancé sur les aménagements cyclables, merci à vous et merci à Émilie Mammar pour ce qu'elle a pu faire dans ce sens. Pourquoi agitez ces vieux chiffons en disant que les écologistes sont contre la voiture ? C'est bon !

Vous dénoncez l'absence d'information, mais je vous rappelle que la concertation est en cours :

La délibération-cadre de mars 2021 prévoit une campagne de communication, au moins trois mois en amont de l'entrée en vigueur de l'interdiction à destination de tous les publics concernés. Tout cela sera fait.

Sauf erreur, vous n'avez pas répondu favorablement aux propositions de la Métropole d'organiser une réunion publique avec son aide technique et logistique. En même temps, si c'est pour faire comme le maire de Tassin qui a utilisé les supports de la Métropole, mais en enlevant tout ce qui expliquait que c'étaient des obligations législatives et en laissant penser que c'était une lubie d'écologistes... Si c'est pour faire cela, autant s'abstenir.

La ZFE n'a pas vocation à exclure, elle doit au contraire être l'occasion d'accélérer le déploiement des alternatives à la voiture individuelle. Nous prêtons la plus grande attention à ce que le dispositif ne pénalise pas les plus modestes, des mesures d'accompagnement existent déjà, et il y en aura d'autres. Par ailleurs, il faut rappeler qu'un tiers des foyers de la Métropole ne dispose pas de véhicule, l'exclusion est déjà là.

Nous travaillons dès maintenant au développement des alternatives à la voiture individuelle avec des mesures prises depuis le début du mandat, dont la gratuité des

transports en commun pour les revenus les plus modestes, ce qui représente 130 000 personnes, et les mesures en faveur des étudiants. Nous avons un plan ambitieux de 2,5 Md€ pour : le Sytral, la création de nouveaux aménagements, les modes doux, etc.

Autre surprise : vous affirmez que les entreprises quittent la Métropole, je ne sais pas d'où cela vient, avez-vous des chiffres ? Je participais hier au CA d'ADERLY, je peux affirmer que le nombre d'entreprises qui s'implantent n'a pas connu d'infléchissement. On nous promettait cela : avec les écologistes, ce serait bien sur la fin de l'économie. Eh bien, non ! Il y a peut-être des entreprises qui partent, mais il y en a d'autres qui rentrent. Globalement, l'économie de la Métropole va très bien. Donc, cela, c'est une fable. Bref !

Les efforts seront poursuivis pour aménager et accompagner. Nous avons conscience que c'est un sujet compliqué, mais nous regrettons vraiment que cela se transforme en sujet politique, juste pour faire un peu de *buzz*.

Je rappelle que la délibération ne concerne que le Crit'air 5. Votez contre me paraît à la fois dangereux et irresponsable, voire criminel.

Demander un référendum pour une obligation émanant de l'État, je pense que ce n'est pas possible.

Vous souhaitez que les alternatives de transport en commun soient étudiées, mais vous êtes contre le bus à haut niveau de service, vous êtes désormais contre le transport par câble, ne reste que le métro E qui doublerait la ligne existante Alaï – Gorge de Loup – Saint-Paul, mais ne pourrait pas se faire avant 15 ans. Comment allons-nous faire ?

Je vous invite à voter contre cette délibération qui est contre la ZFE, et je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. RANTONNET.- Nous vous écouterons toujours Madame Dromain.

Je donne la parole à Mme Paris.

Mme PARIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez souvent soutenu que l'opposition s'oppose, pas toujours, en tout cas pas par principe.

Vivre Francheville est un groupe qui se veut constructif et votera dans le sens que vous proposez ce soir sur cette délibération. Bien que nous ne partagions pas votre philosophie première, ni votre posture qui est aujourd'hui finalement beaucoup plus politique.

Pour expliquer le vote qui sera le nôtre ce soir, je vais m'associer à certaines des observations qui ont été émises par ma collègue Hélène Dromain, et ce n'est pas contradictoire.

Il est évident qu'il est nécessaire de vivre dans un monde moins pollué et qu'il y a un enjeu de santé publique lorsqu'il est question de ZFE. Toutefois, et je rejoins encore Hélène Dromain, il faut bien savoir de quoi nous parlons ce soir, nous parlons de cette première étape qui est proposée : à partir du mois de septembre 2022, seront interdits les véhicules particuliers de Crit'air 5 et non classés. Ils ne pourront donc plus circuler. Finalement, le débat tient à une accélération de ce qui est prévu au niveau national et qui s'appliquera. Accélération avec un déclenchement qui se fera le 1^{er} septembre de cette année, soit dans quelques mois.

Je crois qu'il faut relativiser l'aspect criminel mis en avant par Hélène Dromain qui devrait nous traverser l'esprit en votant pour cette délibération.

Qu'en est-il ? Vivre Francheville porte l'écologie comme une exigence majeure qui doit nous conduire à tous les efforts. Nous sommes d'accord sur le principe d'une ZFE, et je ne rejoins pas sur ce point Hélène Dromain qui vient de dire que si nous émettions un avis dans le sens que vous proposez ce soir, c'est dire que nous sommes contre la ZFE. Absolument pas.

Nous ne sommes pas non plus opposés par principe à ce qu'une politique plus ambitieuse, plus exigeante, soit proposée. Toutefois, le principe de ZFE ne doit pas viser une politique punitive, les conducteurs de véhicules comme ceux-ci sont les plus fragiles. Cette politique-là ne doit pas mettre en péril des enjeux sociaux que nous n'entendons pas voir déclassés et soumis à une écologie qui est simplement dogmatique. Le projet proposé aujourd'hui nous dit que ces concitoyens-là, à partir du mois de septembre, ne pourront plus 24 heures/24, 7 jours/7, conduire leur véhicule, certes polluant, ce qui pose deux exigences : soit ils envisagent leur mobilité autrement soit ils achètent un véhicule neuf, propre, à cette date-là

Sur l'acquisition d'un véhicule, j'ai pris connaissance du dossier, il y a effectivement des aides. Ces aides, il faut quand même les lire dans le détail, c'est au maximum 2 000 € sous réserve que le véhicule polluant soit détruit. Les ménages les plus modestes ne pourront pas faire l'acquisition de ces véhicules-là pour le 1^{er} septembre, d'autant qu'il n'y a pas de système d'emprunt favorable envisagé à ce jour. Si la Métropole envisage de mettre en place un système d'aides ou d'autres systèmes d'aides, j'en suis très heureuse, mais je n'en vois pas dans le dossier dont j'ai pris connaissance. On nous dit que c'est beaucoup plus ambitieux que ce qui sera prévu au niveau national, mais je ne vois pas ce qu'il y a de rassurant et ce qui permettra aux ménages les plus modestes de renouveler un véhicule le 1^{er} septembre.

Ces ménages sont souvent ceux qui ont besoin d'être véhiculés pour rejoindre leur lieu de travail. Certes, tous n'ont pas besoin d'aller à Lyon, mais certains ont besoin d'y aller à des heures et selon des modalités qui font que, par définition, le véhicule est indispensable.

Je regrette que l'on aille si vite, parce qu'aller plus vite c'est dire à nos concitoyens qui font déjà énormément d'efforts en matière d'écologie, parce qu'ils ont bien compris la nécessité d'avancer et de se soumettre à diverses obligations sur ce point, que certains d'entre eux pourraient être assignés à résidence. Je regrette que l'on en arrive à ce point.

Je disais qu'ils peuvent aussi envisager une autre solution mobilité. C'est peut-être ce qui pêche aujourd'hui à la Métropole, c'est qu'avant d'interdire, il faut permettre un cadre, permettre aux personnes d'adhérer à l'écologie et non pas simplement la subir en fournissant les moyens d'avancer sur un terrain qui sera moins polluant.

La Métropole, c'est le siège d'une saga qui se joue sur le terrain des transports, avec des atteroiements, des revirements de positions, les vôtres aussi qui, selon nous, témoignent d'une problématique flagrante de défaut de compréhension des problématiques de défaut de vision d'ensemble, de défaut de travail sur ces sujets qui sont aujourd'hui primordiaux.

Avant de nous dire que dans quelques mois on ne pourra plus conduire un certain nombre de véhicules, je pense qu'il faut travailler prioritairement le cadre qui est celui des transports. J'entends qu'un métro ne pousse pas en deux ans, mais il y a tout un

tas d'autres solutions qui peuvent être déployées, proposées. Il y a des prestataires transport qui permettent des solutions alternatives, avec un véhicule à la demande. On peut travailler sur la fréquence, les trajets et sur les amplitudes. Aujourd'hui, je ne vois pas un travail suffisant sur ce point qui conduit à des solutions efficaces, alors même que notre territoire est véritablement problématique en matière de transport.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Vivre Francheville votera favorablement sur votre projet de délibération, mais insiste toutefois pour dire que ce vote n'est pas une opposition politique de principe à la majorité métropolitaine, c'est véritablement une position technique, une position qui vient défendre les valeurs qui sont les nôtres, notamment la défense des plus fragiles qui nous motive, cela n'est pas une position politique comme vous pouvez en avoir.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Parfait. M. Boistard, puis M. Gourrier.

M. BOISTARD.- Caroline Paris a très bien motivé notre position sur cette délibération. Je serai bref, mais je tiens à partager mon malaise : il n'y a aucune ambiguïté sur la nécessité de travailler sur les pollutions, mais sur ce dossier comme pour d'autres j'ai l'impression que l'on fait les choses à l'envers. On accélère le mouvement, ce qui n'est pas forcément utile parce qu'il faut que les gens puissent se retourner et envisager une dépense d'un nouveau véhicule pour être un citoyen plein et entier et avoir le droit de circuler partout. Pour un salarié au SMIC, c'est une dépense colossale qui ne s'envisage pas en quelques mois. Certes, il y a des aides, mais elles ne sont absolument pas suffisantes, et l'autre solution qui serait d'opter pour un service de transport en commun qui pourrait remplacer un véhicule individuel n'est évidemment pas suffisamment développée.

Je suis très embêté. Nous sommes en campagne électorale pour l'élection du président de la République, tous les candidats de gauche ou écologistes constatent qu'un salarié qui vit avec un SMIC ne vit pas correctement et proposent tous l'augmentation de celui-ci, mais dans le même temps, avec ce même niveau de SMIC, on va imposer un nouveau crédit, du nouveau surendettement, etc., pour les gens qui ont besoin de changer de voiture. Cela m'ennuie.

En commission, Bernard Legrand nous disait que c'était une horreur de rouler à vélo derrière ces voitures, car elles puent, elles polluent et ne devraient pas exister. Certes, mais le prix de la voiture est peut-être moins élevé que le prix du vélo qui la suit, notamment si c'est un vélo électrique. On ne peut pas écarter cela d'un revers de main et toujours demander en premier aux plus pauvres de faire les efforts, et peu importe comment cela passe, c'est l'avenir de la planète. Il y a un moment où ce n'est plus possible, il faut un réel accompagnement et peut-être inverser les choses en demandant d'abord à des plus aisés de faire les efforts pour peut-être financer les efforts que feront les moins aisés. Il y a une vraie problématique, un vrai malaise, parce que la ZFE est une bonne solution si elle est bien traitée. Mais la course à l'échalote pour faire encore plus que la loi et l'accélération des calendriers, c'est trop.

Merci.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Boistard, tout ceci est bien dit.

Je laisse la parole à Claude Gourrier, puis à Émilie Mammar.

M. GOURRIER.- Madame Dromain, si vous nous posiez la question : êtes-vous en faveur d'amélioration de la qualité de l'air dans la Métropole ? La réponse serait oui,

bien entendu. C'est comme pour la question, souvent posée, sur la nécessité de prendre des mesures contre le réchauffement climatique, qui pourrait ne pas souscrire à cet objectif global au niveau de la planète ?

Mais comme toujours avec les écologistes, le diable se cache dans les détails, à savoir les mesures prises pour y arriver et là, nous ne pouvons pas être d'accord. Ce n'est pas en punissant les citoyens qu'on les convaincra d'accepter de modifier en profondeur leur mode de vie. Ce n'est pas en privant les plus modestes du droit de se déplacer librement, qu'on les fera adhérer à l'objectif louable d'améliorer la qualité de l'air que nous respirons. Ce n'est pas en leur disant d'acheter un véhicule électrique, un véhicule à essence récent ou de transformer à grands frais leur véhicule actuel ou, à défaut, de prendre le bus ou le vélo que l'on résoudra les problèmes de mobilité dans notre Métropole.

Certes, il y a des aides, mais quand les fins de mois sont difficiles – M. Boistard le soulignait également - il n'est pas toujours possible de disposer du complément pour acheter le véhicule qui convient.

Nous, ici, devant nos écrans, nous pourrions nous adapter, c'est certain, mais ce n'est pas le cas de tout le monde, loin s'en faut si l'on regarde la part des véhicules concernés par le calendrier proposé. Je vais au-delà du calendrier des Crit'air 5, mais déjà les Crit'air 5, ce sont forcément les plus modestes qui sont concernés.

Il faut du temps, nous sommes d'accord, il ne faut pas prendre les échéances électorales comme unique objectif et vouloir montrer qu'on lave plus vert que vert or, c'est un peu ce que vous voulez faire. Il faut travailler sur les différents modes de déplacements, il faut surtout écouter les administrés, parce qu'on ne les écoute pas beaucoup en ce moment et laisser du temps au temps, selon la formule d'un ancien président de la République. Il faut que chacun puisse se préparer. Aujourd'hui, comme l'a souligné Émilie Mammarr, la plupart des gens sont totalement ignorants de ce qui les attend. Si on veut éviter de nouveaux gilets jaunes dans la métropole de Lyon, peut-être faut-il être plus prudent, attendre un peu et faire que les choses se fassent naturellement et non pas en précipitant les calendriers au-delà de ce qui est prévu.

M. RANTONNET.- Merci, Monsieur Gourrier. Émilie, il est temps de conclure, nous vous écoutons.

Mme MAMMAR.- Je vais répondre à Mme Dromain.

S'agissant de l'anticipation, l'échéance de la loi qui prévoit la même chose est au début de l'année prochaine, nous sommes à quatre mois près : les Crit'air 5 seront exclus de toutes les ZFE, nous sommes d'accord, sauf que la loi climat et résilience prévoit en même temps un prêt à taux zéro. En anticipant de quatre mois, les personnes, qui sont souvent les plus défavorisées - parce qu'elles n'ont pas un véhicule de Crit'air 5 pour le plaisir d'en avoir un - ne pourront pas bénéficier de ce prêt à taux zéro que prévoit la loi à partir de 2023.

Cela pose problème à ces personnes les plus en difficulté financièrement, les aides de la Métropole ne sont pas encore déterminées puisque l'on est dans la concertation. Il y a plusieurs concertations, ce n'est pas clair pour tout le monde, mais nous sommes dans la concertation citoyenne pour la phase 2, nous discutons des aménagements et des aides qui pourront être mis en place, il y a des dérogations, mais les aides de la Métropole ne sont pas encore déterminées. Il y a donc un problème de calendrier.

Vous parlez aussi de l'organisation d'une réunion publique. Une réunion publique a eu lieu au mois de novembre à Craponne, ce sont des territoires qui sont proches, peu de personnes y ont assisté, elles ne se sentent pas concernées, malgré l'importance de cette thématique. Nous étions concentrés sur le transport par câble, nous n'avons pas jugé bon d'aller en parallèle de Craponne, ce n'était pas forcément utile. Pour autant, en tant qu'élus, nous sommes conscients de l'importance et de l'enjeu de cette thématique, c'est évident.

Vous parlez d'un sujet politique, nous n'en faisons pas un sujet politique, nous voulons simplement être entendus. Le vote défavorable a pour objet d'être entendus ; en 2018, nous avons dit : « oui, mais », nous n'avons pas été entendus sur notre « mais ». Là, nous dirons : « non, mais ». Nous ne sommes pas contre la ZFE, c'est un outil très perspicace, mais il faut l'adapter et prendre le temps, il ne faut pas qu'il soit punitif pour les citoyens.

Tout le monde parle d'un référendum, le Crit'air 5 est inclus dans la loi, les Crit'air 5 devront être exclus, ce n'est pas le sujet, le référendum porte sur l'amplification des choix métropolitains, puisque vous amplifiez aux deux-roues, mais surtout au Crit'air 2, ce qui fait 35 % supplémentaires de véhicules concernés par les choix de l'exécutif métropolitain par rapport à ce qu'impose la loi.

Par ailleurs, ce sont 7 jours/7 et 24 heures/24 ; la métropole de Paris n'a pas fait de choix aussi forts, il y a des horaires et des jours. Vous allez jusqu'au bout, le président de la Métropole a d'ailleurs dit à plusieurs reprises qu'il voulait être un exemple, un modèle par rapport à ce sujet. Il faut aussi prendre en compte l'aspect humain, c'est important, aller trop vite, trop fort, c'est contre-productif. M. Gourrier a parlé du mouvement des gilets jaunes, c'est ce que l'on risque en allant trop fort sur un sujet dont les gens ne sont pas du tout au courant.

Il faut prendre le temps de se poser, d'informer. Ce référendum pourrait peut-être être utile, mais c'est sur la deuxième étape, pour aller plus loin que ce que prévoit la loi.

M. RANTONNET.- Merci Émilie Mammar. Beaucoup de choses intelligentes, sensées, humaines ont été dites. Je n'ai pas grand-chose à rajouter, sinon de reformuler que nous regrettons tous un calendrier plus rapide et plus fort que celui exigé par la loi et qui, malheureusement, caractérise le côté souvent extrémiste des écologistes ; on n'est pas suffisamment dans l'humain. Je regrette : 227 voitures exclues, cela concerne les personnes les plus fragiles, qui n'habitent pas forcément Lyon, parce que Lyon a la chance d'avoir tous les moyens de déplacement à sa disposition, ce n'est pas le problème des Lyonnais, mais de ceux qui habitent en première couronne et en deuxième couronne, comme Francheville.

M. Legrand a raison, quand on se déplace à vélo, suivre une voiture Crit'air 5 n'est pas du tout agréable, mais il ne faut pas croire que ces conducteurs ont un plaisir particulier à rouler avec un véhicule trop ancien.

227 foyers, c'est beaucoup, et si on extrapole à l'horizon 2026, ce sont 250 000 véhicules à renouveler sur la Métropole. Avec l'augmentation du prix des carburants, si elle doit perdurer, c'est un vrai souci. Tout le monde se précipite sur les voitures électriques alors que l'on est déjà à la limite de la production d'électricité cet hiver en France, qu'en sera-t-il dans deux ou trois ans ? C'est reparti pour le nucléaire, c'est à un horizon de 10 ou 20 ans. Bref, on va beaucoup trop vite dans des mesures qui sont excessives, alors que la France est dans le peloton de tête des émissions de CO₂, notre pays est exemplaire, même par rapport à l'Allemagne qui a beaucoup plus

de mines de charbon, et je ne parle pas de la Chine et d'autres pays en voie de développement.

Si le président de la Métropole est excessif et va plus loin que le calendrier recommandé, eh bien, qu'il écrive à tous ces foyers concernés en leur disant, comme le disait Hélène Dromain tout à l'heure, la loi l'exige, ce n'est pas moi, c'est la loi, mais qu'il le fasse et qu'il ne demande pas aux maires de le faire à sa place.

Nous émettons un avis pour une délibération défavorable à la métropole de Lyon. Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTRE CONTRE DU GROUPE DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE.

M. RANTONNET.- Pour sourire, cela fera la liaison entre la ZFE et le RLP voté précédemment : il est singulier de voir ce type de message sur des panneaux que d'autres envisagent de supprimer. C'était le petit sourire en coin entre les deux délibérations.

- **2022-02-07 Avis de la commune sur le 3^{ème} Plan de Protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise.**

Présentation de la délibération par M. Vernat.

M. RANTONNET.- Je donne la parole à Cyril Kretzschmar :

M. KRETZSCHMAR.- Merci, Monsieur le Maire.

Quelques réactions autour de cette délibération. Ce n'est pas cette fois la méchante Métropole et les méchants écologistes qui parlent, c'est l'État qui est porté par des sensibilités qui me semblent plus proches de votre majorité que de la majorité métropolitaine.

Je voudrais rappeler les enjeux, sans vouloir tomber dans le débat entre fin du monde et fin du mois. Les particules fines : le dioxyde d'azote et l'ozone, sont responsables pour les uns de 380 000 morts, donc à l'échelle européenne : 54 000 et 19 400, sur un total d'environ 450 000 morts. À l'échelle française, ce sont environ 50 000 morts, soit une diminution d'espérance de vie moyenne de la population de huit mois sur 30 ans. Si on essaye de faire un chiffrage à l'échelle de notre agglomération, c'est malgré tout quelque chose comme 500 morts au titre de la pollution.

Nous ne parlons pas de lubies écologistes, mais de réalité en termes de dangerosité pour la population. Il est clair que l'agglomération lyonnaise, et plus globalement la région urbaine lyonnaise, n'est pas exemplaire dans ce domaine.

Le plan de protection de l'air proposé par l'État a l'intérêt de ne pas se centrer uniquement sur les questions de transport, mais sur l'ensemble des facteurs qui amènent une pollution de l'air : les transports, bien sûr, mais aussi les logements avec le chauffage, l'activité industrielle, l'activité agricole ; tous ces éléments sont détaillés dans un plan d'action, comprenant 35 actions précises, dont bien sûr la transformation de la flotte de véhicules – nous retrouvons des échos sur la ZFE - mais pas uniquement.

Je suis malgré tout surpris par la rédaction de cette délibération, c'est la première fois que je lis dans une délibération, dans laquelle il est demandé un avis positif ou négatif,

de préciser que le conseil municipal ne s'oppose pas. C'est un peu comme dans un mariage, on demande de dire oui ou non, on ne demande pas de dire si l'on ne s'oppose pas au mariage. Cette formule n'existe pas en droit, soit on soutient la délibération et la proposition de l'État, soit on ne la soutient pas. Cette formulation me paraît bizarre.

Deuxième point, c'est ce qu'on appelle un cavalier budgétaire en matière de finances : parler de la ZFE dans une délibération qui s'appuie sur le PPA, pas porté par l'État, n'a aucun sens, chers collègues. Je ne comprends pas du tout le texte de cette délibération que vous proposez au vote ce soir. La ZFE est portée par la métropole de Lyon, pas par l'État. Cette délibération ne porte pas sur la ZFE, mais sur le plan de protection de l'air, je m'interroge sur la motivation qui vous a amenés à « remettre le couvert » sur la délibération antérieure, qui a été votée tant mieux pour vous, mais malgré tout cette délibération est d'un autre ordre.

Je vous encourage à voter pour la délibération pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'acceptation du PPA et donc, au-delà de ne pas s'opposer, il faut l'accepter ou pas.

Merci de votre attention.

M. RANTONNET.- Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole.

Je mets cette délibération aux voix.

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS – M. LEGRAND NE PREND PAS PART AU VOTE.

- **2022-02-08 Plan Climat Énergie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine**

(M. Vernat rencontre des problèmes de connexion.)

Présentation de la délibération par M. Rantonnet.

M. RANTONNET.- Nous avons deux bénéficiaires de la prime air-bois.

Je ne pense pas que cela pose de débat particulier, je mets cette délibération aux voix pour approuver les critères des deux bénéficiaires de cette prime. Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2022-02-09 Adhésion à la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »**

Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.

M. RANTONNET.- Merci Sophie. Hélène Dromain et Cyril Kretzschmar ont demandé la parole.

M. KRETZSCHMAR.- Je félicite notre collègue Sophie Pagnoud pour cette délibération et sa ténacité sur cette question des perturbateurs endocriniens.

La promotion du bio est quelque chose qui me ravit, je me rappelle que je m'étais largement fait tancer il y a quelques années parce que je proposais que nous passions à 50 % de bio dans les cantines scolaires et les restaurations publiques.

Je me rappelle également que lorsque j'étais conseiller régional des critères d'éco-conditionnalité étaient largement réfutés par nos collègues de la majorité de l'époque, qui était pourtant socialiste.

Ces choses-là avancent, c'est très bien. Il y a eu des luttes mondiales sur des produits tels que le téflon et l'amiante. Nous n'avons encore complètement gain de cause sur le glyphosate, mais j'espère que nous y arriverons. La question des néonicotinoïdes se pose également, c'est aussi un combat engagé.

Je suis très heureux que la Ville signe cette charte.

Je voudrais souligner un paradoxe : malgré tout derrière l'ensemble de ces produits, il y a des activités économiques, il y a notamment des grands groupes chimiques. On a parlé de mesures de l'impact économique des décisions publiques tout à l'heure, mais là, on n'en parle pas. La suppression des perturbateurs endocriniens va affecter l'activité importante de centaines de milliers d'employés, et pourtant on ne se pose pas la question. On se pose beaucoup la question sur les impacts de la ZFE par rapport aux conducteurs de voiture, mais les impacts de cette décision à terme sur la réduction des perturbateurs endocriniens ne nous intéressent pas plus ?

Toute chose est relative en matière d'environnement et de décisions qui sont difficiles à prendre, qui nécessitent du courage et un engagement solidaire des différents acteurs publics, que ce soient des acteurs communaux, métropolitains, nationaux ou continentaux. Je crois que ce sérieux, cette solidarité nous font pas mal défaut en ce moment.

Merci.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. À vous, Hélène.

Mme DROMAIN.- Je vous félicite de proposer cette délibération, d'autant que c'est quelque chose qui vient de la Métropole, (*propos inaudibles*), je suis vraiment très contente.

J'ai toutefois une suggestion à faire au sujet des perturbateurs endocriniens, qui serait de faire une communication auprès des Franchevillois sur la question des lingettes qui sont utilisées. Quand elles sont utilisées pour faire le ménage, ce n'est certes pas terrible, mais quand elles sont utilisées pour nettoyer tout ou partie du corps des personnes et qu'elles sont ensuite jetées dans les toilettes, c'est une véritable catastrophe. Ce sont des perturbateurs endocriniens car elles contiennent énormément de produits chimiques, mais elles vont ensuite obstruer les canalisations. Les agents du service des eaux de la Métropole s'arrachent les cheveux avec ces lingettes que l'on retrouve partout, c'est du plastique, c'est horrible.

Je suggère de prendre un peu moins de place dans Franch'Mag pour dire tout le mal que vous pensez de la Métropole et un peu plus de place pour dire que les lingettes ne vont ni sur le corps des personnes ni dans les toilettes. C'est une suggestion.

Mme PAGNOUD.- Merci Hélène, c'est bien noté. La prochaine fois que nous élaborerons une communication, nous ferons allusion aux vilaines lingettes qui pestiféreraient aussi bien les fesses et l'organisme de nos bébés que les canalisations des toilettes.

M. RANTONNET.- Je donne la parole à Bernard Legrand.

M. LEGRAND.- Mon intervention sera très courte, elle n'a pas de lien direct, mais je profite de cette excellente délibération pour interpeller Sophie Pagnoud. Elle parlait de

l'avantage et de la force de la commande publique pour faire évoluer les choses. Je pensais aux achats en général qui peuvent être peu éco compatibles, je peux vous donner l'exemple du papier utilisé dans les écoles dans le mandat précédent, qui venait du Brésil et qui n'était pas PFC, c'est-à-dire qu'il était fabriqué sans aucun contrôle. Venant du Brésil, nous pouvons imaginer que cela contribuait à la déforestation. Je pense que vous avez cette motivation, mais il faut continuer à regarder les achats publics avec cette vision écoresponsable.

Merci.

Mme PAGNOUD.- Ce sera fait. Merci du conseil que nous suivrons bien évidemment si ce n'est pas déjà fait au sein des services de commandes.

M. RANTONNET.- Nous allons pouvoir passer au vote. J'épargnerai à notre assemblée l'intervention de Florestan Groult sur cette délibération lors d'un dernier conseil de la Métropole, je préfère de loin celle du Vice-président Blanchard, avec lequel nous aurons plaisir à signer cette délibération, compte tenu des actions fortes et de l'ambition qui est la nôtre.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

SOLIDARITE - ÉDUCATION

- **2022-02-10** **Convention Territoriale Globale**

Présentation de la délibération par Mme Pouzin.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention?

M. KRETZSCHMAR.- J'encourage mes collègues à lire avec attention l'annexe de cette convention territoriale globale, elle porte notamment un diagnostic assez approfondi, fait par la CAF me semble-t-il, peut-être plus que par les services municipaux, en tout cas c'est une interrogation que j'ai.

Ma frustration est que les fiches actions qui sont détaillées, qui sont fort riches en termes de contenu qualitatif n'ont aucun élément quantitatif. J'ai été surpris, il n'y a aucun chiffre. Notre collègue Pouzin a parlé d'offres quantitatives et qualitatives, mais il n'y a dans ces fiches actions que des éléments qualitatifs. J'ai été un peu surpris et frustré que le diagnostic aussi riche fait par la CAF fasse écho à une proposition finalement aussi générale et aussi peu précise de la part des services municipaux. Merci.

Mme POUZIN.- Je pourrais vous fournir sans aucun problème les chiffres. Je vous assure qu'il y a eu un travail énorme effectué par les agents en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, j'en suis témoin.

M. KRETZSCHMAR.- Je n'en doute pas, je serai intéressé par les chiffres. Merci.

M. RANTONNET.- La CAF s'engage généralement sur le qualitatif, mais avec un plan d'action précis. Ce sont toujours des partenariats de qualité avec la CAF.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

M. RANTONNET.- C'est une délibération ambitieuse sur une durée de cinq ans.

- **2022-02-11 Convention d'occupation du domaine public au bénéfice du centre social Michel Pache**

Présentation de la délibération par Mme Barbier.

M. RANTONNET.- Avez-vous des questions?

M. LEGRAND.- Vous avez eu l'amabilité d'accepter qu'un membre de l'opposition fasse partie du centre social. C'est mon rôle de vous dire ce qui me semble bien et pas bien.

Globalement, la mairie soutient le centre social, je ne vais pas dire le contraire, je le vois tous les jours. Malgré tout, il y a deux choses sur lesquelles nous n'allons pas dans le bon sens, ce sont des petites choses, mais elles sont à noter :

Vous demandez désormais au centre social de payer le nettoyage, ce qui représente un budget de 10 k€. Cela veut dire que vous baissez le budget du centre social, puisque vous donnez une somme conséquente d'un côté, mais vous reprenez de l'autre 10 k€. Madame Marcasse, ce n'est pas 37 k€ sur 14 M€ de budget de fonctionnement, ce sont 10 k€ sur un budget de 600 k€, soit 1,6 % de baisse du budget du centre social. Je ne trouve pas très *fair-play* de faire payer tout d'un coup le nettoyage. Vous pourriez aussi faire payer un loyer au centre social, demain. Vous rognez sur le budget du centre social, cela n'a pas de sens.

Une deuxième chose me gêne : lorsque le centre social sous-loue les locaux gratuitement à un partenaire pour une activité en rapport avec celle du centre social, cette sous-location passe par le centre social. Les nouvelles règles sont que cela passera par la mairie, pourquoi pas ? Ce qui me gêne, c'est qu'il est marqué que lorsque la mairie sous-louera les locaux du centre social à une association, elle le fera uniquement en informant le centre social de sa décision. J'aurais préféré que ce soit en demandant l'accord du centre social, que cette sous-location des locaux du centre social se fasse en accord, c'est-à-dire en partenariat, dans le cadre d'activités qui ont un sens avec le centre social, et que ce ne soit pas imposé au centre social. On pourra toujours me dire que l'on va s'arranger, que ceci ou cela, mais il est écrit : « uniquement une information du centre social » et pas un accord de bonne coopération. Merci.

Pour cette raison, nous voterons contre cette évolution dans ces deux domaines.

M. RANTONNET.- Je vous répondrai ensuite, Monsieur Legrand. Je vais laisser la parole à M. Boistard.

M. BOISTARD.- Je vais aller très vite parce que sans nous concerter, nous achoppons sur la même problématique. Lors de la commission, quand nous avons demandé quelles étaient les nouveautés de cette mouture, il nous a été dit que l'on redéfinissait beaucoup plus précisément les lieux mis à disposition au centre social. *A priori*, il n'y a pas de difficulté sur ce point. Nous sommes venus sur cette histoire des associations qui sont elles-mêmes adhérentes au centre social ou qui partagent le projet et qui de temps en temps occupent les locaux ; le discours qui nous a été tenu lors de la commission me convenait très bien, il était que la mairie travaillait en bonne intelligence avec le centre social, etc., je ne trouve pas anormal que le propriétaire ait son mot à dire sur les activités qui se déroulent dans des locaux qui lui appartiennent, il n'y a aucun problème. Mais cette tournure de phrase : « le centre social sera tenu informé par le propriétaire de tout projet d'occupation de la maison de la solidarité par

une autre association » ouvre la porte à pouvoir y faire tout ce que souhaite la mairie, y compris des choses qui serai antinomiques avec l'activité du centre social.

Une troisième chose ne me paraissait pas au départ très significative : le nettoyage payé par le centre social, parce que je n'avais pas imaginé le montant que cela pouvait représenter. Quand il a été estimé par les services de la mairie, je trouve qu'il est demandé un effort conséquent au centre - je ne reviendrai pas sur les histoires de budgets constants et d'inflation.

Nous voterons contre pour cette raison.

M. RANTONNET.- Je vais répondre à ces deux questions.

Quand nous sommes arrivés en 2014, le centre social était en faillite et mon prédécesseur souhaitait le fermer. Nous avons sauvé le centre social, nous avons remis beaucoup d'argent et nous avons stabilisé cette subvention avec l'aide de la CAF. Sans la CAF, le centre social fermait.

Il ne faut quand même pas inverser l'ordre des choses, Messieurs. C'est la Ville qui est propriétaire des bâtiments, ce n'est pas le centre social. Il me semble tout à fait normal et judicieux pour un propriétaire, et surtout de sa responsabilité juridique, de connaître et d'agréer les sous-locataires. C'est une responsabilité pénale. Si un sinistre arrive au centre social, il est préférable de le savoir, surtout en tant que propriétaire responsable ; vous seriez, Messieurs Legrand et Boistard, les premiers à dire : que se passe-t-il ? Pourquoi la Ville n'est-elle pas informée des sous-locataires. C'est une responsabilité pénale, je n'ai pas envie de l'assumer pour un sous-locataire dont je ne connaîtrai pas l'existence, et je n'ai pas envie de transférer cette responsabilité sur la présidente et l'exécutif du centre social. C'est de la transparence, je suis pour la transparence, mais je conçois qu'il puisse en être différemment pour vous.

S'agissant du ménage, il faut savoir qu'il y a d'autres associations qui occupent à temps complet des bâtiments municipaux, qui ont toujours été facturées pour le ménage. C'est le cas du CCAS, de l'école de musique et du CLLEF. Donc, je ne vois pas pourquoi le centre social en serait exempté, mais ils ont la liberté de choisir le prestataire qu'ils souhaitent, s'ils trouvent un prestataire externe moins cher et que la qualité de service est la même, je n'y vois absolument aucun inconvénient. Ils bénéficient du choix.

Enfin, Messieurs Legrand et Boistard, pouvez-vous me dire quel est le montant des avantages en nature octroyés au centre social en plus des 195 k€ versés les années précédentes au centre social ?

M. BOISTARD.- Volontiers, cela doit être autour de 100 k€. Je trouve énorme que vous annonciez en préambule que nous voulions fermer le centre social, alors que nous avons construit la Maison de la solidarité.

M. RANTONNET.- Je vous retrouverai le compte rendu de mon prédécesseur, c'est juste avant son départ, en 2013.

M. LEGRAND.- J'aimerais que vous le retrouviez, parce que j'étais adjoint à ce moment-là. Nous ferons amende honorable, mais nous l'attendons pour le prochain conseil municipal.

M. RANTONNET.- Pas de souci.

Monsieur Boistard, vous avez raison, ce sont 105 k€. Autrement dit, rien que pour le centre social, la Ville engage 105 k€ de dépenses assumées au titre d'avantages en nature plus les 195 k€ versés les années précédentes.

Par bonne équité, il nous semble tout à fait naturel que le centre social assume cette responsabilité d'entretien qui lui revient, comme tout locataire qui occupe complètement des locaux.

Tel est ce que je voulais dire sur cette question. Je ne vois pas d'autres interventions, je mets cette délibération au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DES GROUPES VIVRE FRANCHEVILLE ET DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE.

- **2022-02-12 Crédits alloués aux établissements scolaires**

Présentation de la délibération par Mme Pouzin.

M. RANTONNET.- Merci. Monsieur Boistard ?

M. BOISTARD.- Je vous remercie. C'est une délibération qui s'inscrit dans le cadre de la série de délibérations que vous avez prises autour de l'école, qui n'apparaît pas être une de vos priorités. Je ne reviendrai pas sur les études et sur tout un tas de choses, mais nous avons discuté de beaucoup de chiffres ce soir, notamment avec la Métropole et le budget ; concrètement, vous nous dites : nous baissions de 7,5 % les crédits aux écoles. C'est fait d'une manière extrêmement brutale, vous allez le voter ce soir, sans doute ; les directeurs d'école ne sont pas du tout au courant, il n'y a eu aucune concertation, il n'y a rien eu du tout.

Vous nous mettez en avant une problématique de transport pour l'école de Bel-Air qui, effectivement, par rapport à une partie des équipements est un peu excentrée. Vous justifiez cette baisse générale pour pouvoir financer quelques transports jusqu'à la médiathèque de l'école de Bel-Air. Selon moi, c'est une hérésie totale.

En commission, nous avons parlé de solidarité, mais c'est à l'échelon communal que doit être faite la solidarité, c'est mettre quelques euros en plus pour que Bel-Air puisse se déplacer jusqu'à la médiathèque et l'Iris.

Vous nous dites que les écoles de Francheville sont plutôt bien dotées en termes de financements, c'est mieux que dans certaines communes, c'est vrai, mais parce que c'est mieux que dans certaines communes et que cela marche, vous décidez qu'il faut faire des économies dans ce domaine pour financer d'autres choses, c'est vraiment regrettable. C'est une étape de plus qui est franchie par des petits faits, des petites mesquineries financières ; je ne reviendrai pas sur les heures de musique et le fait de dépenser quelques centaines d'euros pour que les enfants aient de la musique, etc., etc., cela commence vraiment à faire beaucoup.

Nous avons voté beaucoup de choses avec vous ce soir, mais c'est un des sujets qui est le plus clivant : la façon dont sont traitées les écoles par rapport à ce qu'est notre vision.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Madame Paris ?

Mme PARIS.- Je ne reviendrai pas sur les propos de Jean-Claude Boistard, que je partage.

Je dénoncerai encore une fois une politique systématique qui est, finalement, propagandiste. Depuis des années, vous ne cessez de vous prévaloir d'une saine gestion de la commune sans augmenter la fiscalité locale, mais finalement vous rognez sur tout. Quand il est question d'un affichage politique contre la politique de la majorité métropolitaine, vous parlez des ménages les plus modestes qui ne pourront pas acheter de véhicule. En revanche, lorsqu'il est question des ménages qui scolarisent leurs enfants dans les communes, vous ne leur permettez pas d'avancer avec une notion d'école, puisque le principe de gratuité a été rappelé, en profitant des subventions suffisantes.

La diminution est ici extrêmement importante, elle s'additionne à tout ce qui a été rappelé sommairement par Jean-Claude Boistard. Donc, je m'interroge : ne pensez-vous pas aller beaucoup trop loin dans ces petites économies, quand vous êtes capable d'envisager de dépenser 1,4 M€ pour des déplacements de services publics que vous n'êtes pas en mesure d'explicitier devant les élus, alors que nous discutons de ces sujets lorsqu'il est question du ROB ? Ne pensez-vous pas qu'il faille cesser d'aller taper financièrement là où les enjeux sont majeurs, c'est-à-dire nos enfants ?

M. RANTONNET.- Monsieur Legrand ?

M. LEGRAND.- Évidemment, nous regrettons toujours les petites économies mal placées. Il faut faire des économies partout, vous avez regroupé des services, rendu efficaces certaines choses, beaucoup de choses sont possibles dans l'économie, mais vous rognez 10 k€ au centre social... Il n'est pas question de faire comme les autres, vous parlez toujours de solidarité entre ceux qui payent et ceux qui ne payent pas, mais quand un centre social n'a pas payé depuis des années, c'est bien lui enlever ce montant de son budget, hormis si vous augmentez le budget de 10 k€. Pour les écoles, c'est pareil, vous dites que Bel-Air a besoin de transport, on y répond ou pas, vous y répondez en enlevant la même somme aux écoles, c'est vraiment du rognage sur des budgets. S'ils sont un peu supérieurs, il faut s'en satisfaire et être heureux que les équipes municipales précédentes aient donné depuis longtemps des subsides supérieurs aux écoles.

Rogner sur les écoles et je dirai que – je ne parle pas de vous - c'est un acte minable.

M. RANTONNET.- Nous allons répondre avec des réponses qui relèvent un peu le débat.

Je laisse la réponse à Émilie Mammar.

Mme MAMMAR.- Quand M. Legrand dit qu'il est minable de rogner, je veux juste rappeler que l'État baisse ses dotations depuis 2013, je l'ai dit et redit, ce sont 40 % en moins de dotations de l'État. Il y a un budget global à gérer ; en l'occurrence, la municipalité ne néglige pas du tout les écoles, même si M. Boistard pense que, parce que c'est mieux que dans certaines villes et que cela fonctionne, nous allons couper les vivres. Ce n'est pas du tout l'objet du débat, nous essayons de rationaliser les budgets de l'école et sûrement pas de les amoindrir. Vous savez tous que je suis institutrice, il est évidemment très important de garder les budgets pour les écoles, mais il faut rationaliser globalement le budget.

Je l'ai dit et répété, les écoles de Francheville sont très bien loties, nous n'en sommes pas à tirer sur la corde et à couper les vivres aux écoles, loin de là. Nous sommes tous conscients de l'importance de l'éducation et de l'égalité des chances *via* l'école, nous avons tous cet objectif, mais le chiffre est clair : 40 % de budget en moins en huit ans, il faut donc rationaliser globalement les budgets.

M. RANTONNET.- Claire Pouzin ?

Mme POUZIN.- Je ne suis pas surprise des propos de l'opposition, même si je trouve que les mots sont un peu forts. Quand je vois les budgets engagés et proposés aux écoles, je suis un peu surprise. Il faut réussir à sortir des quatre murs de l'école, parce que les enfants qui sont dans les écoles à Francheville sont des petits Franchevillois qui bénéficient d'un tas d'autres choses sur la commune. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit en début du conseil municipal, mais l'action de la Ville pour les enfants est partout, il y a la direction de l'action famille, la rénovation des crèches, des écoles et des gymnases ; c'est en partie pour eux.

Les relocalisations ne sont pas simplement des déplacements de services publics, c'est pour avoir des bâtiments plus grands, plus écologiques. On ne peut pas s'arrêter là-dessus.

Je parle aussi du parc du Bruissin, du parc des Hermières.

Il faut rappeler que bien gérer un budget, c'est faire des choix, qui peuvent être restrictifs pendant un temps pour permettre le financement d'autres projets. Nous avons prévu 5 M€ de budget sur ce mandat pour la famille et les enfants, mais nous portons chaque année une multitude de petits projets tout aussi importants pour les enfants. Il y a par exemple la visite du Sénat par les enfants du CME, ces mêmes enfants du CME qui portent de beaux projets pour les enfants de la ville, qui verront le jour à la fin de l'année scolaire. Ils travaillent avec le Bureau Information Jeunesse et d'autres jeunes à créer leur propre aire de jeux au parc des Hermières, ils font un travail remarquable.

Les chantiers jeunes que j'animerai pendant les vacances de Pâques auront lieu dans les écoles : des travaux de peinture seront effectués à l'école de Bel-Air et à l'école du Chater.

Comme l'a rappelé Mme Mammar, les crédits alloués aux écoles sont facultatifs. Les budgets des Franchevillois sont supérieurs à bon nombre de communes environnantes ; les sommes proposées dans cette délibération sont toujours aussi confortables pour les enseignants, les heures de musique et de sport sont inchangées.

Je tiens aussi à rappeler que la DCSVA continue ses propositions aux enseignants. Par exemple, il y a eu une exposition à l'IRIS à laquelle ont été invités toutes les classes élémentaires de la ville ainsi que le collège. Il est important de favoriser notre tissu local qui propose une vie culturelle et sportive, riche et accessible à tous.

Je vous rends la parole, Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Merci, Claire, vous avez tout à fait raison, c'est bien exprimé.

Je donne la parole à Laurence Marcasse.

Mme MARCASSE.- Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais insister sur le fait que nous pourrions être aussi généreux que vous si nous n'avions pas à subir les baisses des dotations de l'État, mais également ce que vous perceviez du Département et qui n'existe plus aujourd'hui de la part de la Métropole.

M. RANTONNET.- Je prolonge ce qui vient d'être dit. Je veux surtout réagir à la réaction excessive, nous sommes habitués de l'outrance de M. Legrand, et tout ce qui est excessif est insignifiant, surtout à cette heure de la soirée. Nous investissons 5 M€. C'est beaucoup d'argent 5 M€. Cela n'a jamais été fait par le passé sur les écoles à un moment où l'argent coulait à flot avec M. Legrand qui était Adjoint à l'éducation.

Dire que le budget des écoles est minable, je vous laisse cette responsabilité, Monsieur Legrand. Cela se saura à l'extérieur. 5 M€, c'est beaucoup d'argent.

Nous pouvons toujours poser le principe que les fournitures scolaires ne sont pas obligatoires et que Francheville fait quand même cet effort. Les Franchevillois ne sont pas les plus mal lotis par rapport à d'autres communes.

Je le répète, 5 M€ d'investissement dans ce mandat, je ne trouve pas, contrairement à vous, que ce soit minable. Voilà ce que je voulais dire, je mets donc cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2022-02-13 Organisation d'une formation BAFA**

Présentation de la délibération par Mme Pouzin.

M. RANTONNET.- Merci pour cet investissement. Je vois une demande de prise de parole de M. Boistard.

M. BOISTARD.- Je serai bref pour redire ce que j'ai dit à la commission, à savoir que c'est une très bonne délibération, que c'est très malin, parce que c'est gagnant-gagnant. Lorsque nous trouvons que cela va particulièrement dans le bon sens, non seulement nous approuvons, mais nous soutenons.

Mme POUZIN.- Merci, Monsieur Boistard.

M. RANTONNET.- Merci effectivement. Nous pouvons être dans une rigueur budgétaire et effectuer des investissements pour l'avenir, pour la professionnalisation de notre jeunesse.

Je mets cette délibération aux voix.

M. LEGRAND.- Vous n'avez pas vu ma demande de prise de parole. Toutes les actions ne sont pas que glorieuses, certaines sont exceptionnelles, telles que celle-ci.

Mme POUZIN.- Merci, vous avez raison.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

M. RANTONNET.- Merci pour votre unanimité sur cette délibération dont notre jeunesse a bien besoin.

Nous en avons fini avec les délibérations, nous abordons maintenant un débat sans vote, il s'agit de la mutuelle et de la prévoyance.

Je donne la parole à Laurence Marcasse.

DEBAT SANS VOTE

- **Protection sociale complémentaire**

M. RANTONNET.-

Présentation du dossier par Mme Marcasse.

M. RANTONNET.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur Boistard ?

M. BOISTARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés et les agents publics, qu'ils soient nationaux ou territoriaux, les plus mal protégés. Les choses commencent à bouger, mais très tardivement et très lentement, c'est le cas pour toute la Fonction publique.

Nous ne pouvons que saluer tous les petits pas et les petites avancées qui sont faits, même si nous pouvons nous étonner du fait que les entreprises du privé sont obligées de proposer des mutuelles à leurs salariés alors que, par exemple, au ministère de l'Intérieur, les agents de la police nationale n'ont aucune mutuelle, n'ont absolument rien, il a fallu attendre ce début d'année 2022 pour voir un montant de 15 € brut sur leur fiche de pays pour participer à leur protection. Je ne parle même pas d'avoir dans tous les corps d'administration des mutuelles faites pour les fonctionnaires et gérées pour eux, nous n'en sommes pas là. Dans bien des services, la prévoyance est quelque chose qui paraît extrêmement lointain.

Je n'avais pas toutes les données pour ce qui est des salariés municipaux. Ce sont évidemment des efforts financiers à faire, mais au regard du traitement de l'ensemble de la population et des salariés, cela me paraît encore aller trop lentement. Ce sont des petits pas qui se font, il ne faut surtout pas que cela s'arrête.

Voilà mon avis sur la question.

M. RANTONNET.- Nous sommes d'accord.

Madame Paris ?

Mme PARIS.- Monsieur le Maire, nous sommes sur un débat sans vote qui s'impose, comme vous l'avez rappelé Madame Marcasse, c'est-à-dire qu'il est question de débattre sur la protection sociale complémentaire dans un délai qui a été accordé et qui expirera le 18 février de cette année.

Vous avez rappelé un certain nombre de chiffres, avec des moyennes de participation des collectivités, que ce soit sur la complémentaire santé ou la complémentaire prévoyance. Pour Francheville, puisque vous en faites le détail, nous sommes sur des montants qui sont inférieurs. Dans la mesure où il est question de débattre, j'aimerais que vous explicitiez votre position sur l'évolution de la protection sociale complémentaire pour nos agents.

Mme MARCASSE.- Monsieur le Maire, puis-je répondre ?

M. RANTONNET.- Je vous en prie.

Mme MARCASSE.- C'est un sujet que nous avons abordé. C'est paradoxal, mais nous débattons d'un sujet pour lequel nous n'avons pas encore les décrets, qui nous demanderont peut-être d'accéder à des taux supérieurs. Nous attendons ces décrets,

nous travaillerons sur le sujet avec vous en commission, avec Mme Hallez et Mme Lebrun, il n'y a pas de souci.

Nous attendons les décrets pour avoir l'incidence par rapport à ce que nous faisons aujourd'hui sur Francheville. Je reviendrai vers vous et nous travaillerons le sujet.

Ai-je répondu à votre question, Madame Paris ?

Mme PARIS.- Imparfaitement, selon moi. Par définition, il est demandé aux élus de débattre sur cette protection sociale, c'est pour permettre d'avoir quelques idées, même si elles sont posées à bâtons rompus et que je n'ignore pas que vous attendiez un certain nombre de décrets.

Justement, ces décrets étant attendus, des positions sont recherchées auprès des employeurs locaux, c'est d'ailleurs le sens, si je l'ai bien compris, de l'accompagnement du centre de gestion qui démarre sur 2022, qui conduira à une enquête auprès des employeurs locaux.

Pouvez-vous nous dire s'il y a déjà un rétroplanning et selon quelles modalités ces enquêtes seront faites, les collectivités interrogées, de façon à ce que nous puissions nous-mêmes travailler avec vous et anticiper ce sujet ?

Nous ne débattons pas s'il n'y a pas des raisons de débattre dans le cadre d'un calendrier, qui est posé par les textes.

Ce serait bien d'être un petit peu plus précis. Savez-vous quels seront les cadres calendaires ou pas du tout ?

M. RANTONNET.- Ce débat oblige les collectivités à ouvrir le dossier, Madame Paris, parce que beaucoup de collectivités n'ont ni système de mutuelle ni système de prévoyance. Or, depuis 2014, Francheville est déjà engagée dans ce processus, avec 152 agents bénéficiant de la prévoyance. En cas d'absence pour congé de maladie ordinaire de 90 jours, par exemple, ils sont pris en charge par le système de prévoyance. Si un peu moins d'agents ont souscrit à la mutuelle proposée par la ville, c'est simplement parce que leur conjoint a déjà une mutuelle.

Depuis 2014, ce travail a été entrepris à Francheville, il doit bien évidemment se poursuivre. Ce débat est imposé par le législateur pour que toutes les collectivités s'approprient ce sujet, mais en ce qui nous concerne, il a déjà été pris en charge et a évidemment vocation à se bonifier. Par exemple, il y a des villes, que je ne citerai pas, qui versent 1 € ; nous avons vu que c'étaient 12 € pour la mutuelle. Les contractuels peuvent également bénéficier de la prévoyance à Francheville, ce qui n'est pas le cas dans d'autres villes, etc.

C'est un système qui se met en route, l'État veut l'homogénéiser pour toutes les communes, d'une part, et avec le système privé, d'autre part.

Il y aura toujours malheureusement un reste à charge compte tenu des dépenses de santé, mais Francheville est déjà bien engagée dans ce processus.

Il y a une demande d'intervention de Mme Hallez.

Mme HALLEZ.- Nous sommes dans le cadre d'un débat, j'ai vu que la participation pour la santé et la prévoyance de la part de la mairie de Francheville n'avait pas bougé depuis 2013. Je sais que vous attendez des décrets qui fixeront un cadre un peu plus précis, mais cela aurait pu être l'occasion d'augmenter cette participation car, comme le disait mon collègue Boistard, la Fonction publique n'est pas la mieux lotie en matière de santé et de prévoyance.

Merci.

M. RANTONNET.- Je n'ai rien à ajouter ce soir. Nous ne pouvons pas nous engager sur quelque chose qui revient aux partenaires sociaux et qui s'engage dans un processus et dans la durée de la convention collective. Laissons faire les partenaires et tous les acteurs de la collectivité ; nous aurons l'occasion de revenir vers vous à ce sujet.

Si Mme Marcasse n'a rien d'autre à rajouter pour conclure, nous allons clore ces interventions.

Mme MARCASSE.- Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Maire, merci.

M. RANTONNET.- Ce débat est clos. Nous allons pouvoir traiter les questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- Le groupe Vivre Francheville a posé une question.

Mme PARIS.- Notre question concerne le travail des élus :

Au début de cette mandature, il a été décidé de redistribuer les compétences de chaque commission afin d'en réduire leur nombre à quatre. Or, les trois dernières réunions de la Commission Animation ont été annulées du fait d'un ordre du jour inexistant. Des conseillers municipaux souhaitant s'investir dans le fonctionnement de la commune se trouvent alors privés de toute possibilité de le faire. Dernièrement, il leur a été proposé d'intégrer l'une des trois autres commissions de manière ponctuelle, mais en qualité simple d'auditeur, c'est-à-dire sans possibilité a priori de prendre la parole.

Deux possibilités au moins sont envisageables : redéployer les compétences de chaque commission ou modifier la constitution de chacune d'entre elles.

Nous avons déjà abordé ce sujet, puisque nous avons constaté que certaines commissions étaient extrêmement chargées au détriment d'autres.

Monsieur le Maire, qu'envisagez-vous de faire pour remédier à cette situation ?

M. RANTONNET.- Le Règlement Intérieur a été voté ici même. Nous ne reviendrons pas sur la représentation proportionnelle. Chacun d'entre vous peut prendre la parole dans nos conseils municipaux. La longueur de nos conseils municipaux prouve que les débats sont animés.

Il y a d'autres instances de réunion que le conseil municipal, il y a eu une commission générale au mois de décembre, il y en aura d'autres vu le nombre et le montant des investissements de ce mandat. Nos délibérations municipales permettent à l'administration de fonctionner. Nous avons longuement évoqué ce soir la PPI, nous aurons de multiples occasions de rencontres dans ce mandat et dans les trois ans qui viennent pour réaliser de très gros investissements, les occasions seront donc nombreuses.

Vous avez vous-mêmes déterminé dans les groupes respectifs la composition des commissions, je n'ai pas à y revenir. S'il n'y a pas de délibérations pour réunir une commission d'animation, c'est qu'il n'y a pas eu une demande forte de mise en action dans cette thématique. Rien n'empêche aucun conseiller municipal de participer à

d'autres commissions, effectivement en auditeur libre par rapport à ceux qui se sont pleinement engagés dans ces commissions.

Je ne pense pas avoir soulevé d'opposition sur le fait que lorsque certains d'entre vous ne sont pas disponibles, ils peuvent se faire remplacer par d'autres.

Il est vrai que c'est plus facile quand on est dans l'exécutif parce que l'on est partie prenante sur tous les dossiers, je conçois que c'est plus compliqué pour l'opposition de s'imprégner de toutes les composantes des dossiers, à fortiori d'un programme que l'on n'a pas forcément validé.

Par ailleurs, nous sommes dans un contexte de pandémie qui est imprévisible. Nous allons en sortir cette année, nous le souhaitons tous, nous pourrons reprendre le cours normal de nos rencontres avec les habitants, tous les élus en seront informés. Il faut que chacun puisse participer à ces réunions dans nos différents quartiers afin qu'il y ait un vrai débat avec les citoyens qui peuvent aussi, comme c'est le cas ce soir, nous suivre sur la page Facebook.

Nous ne reverrons pas le règlement intérieur. Nous avons pris du retard avec la pandémie, mais tous les services et tous les élus sont mobilisés pour réaliser ce plan d'investissement très important, inégalé à ce jour à Francheville.

Nous avons des questions du groupe Demain Francheville Respire

Mme HALLEZ.- Ma question concerne les capteurs CO₂

Dans le contexte de l'actuel vague épidémique, le ministre de l'Éducation nationale a confirmé l'importance des gestes barrières au sein des écoles, des collèges et des lycées.

Le variant Omicron est le virus prédominant à l'heure actuelle et se révèle très contagieux en raison de son effet aérosol. Dès lors, l'aération apparaît plus que nécessaire. On note cependant qu'en cette période hivernale en particulier, l'aération n'est pas toujours possible dans certaines pièces (dortoirs, salles de cantines, sas d'accueil des parents).

Les capteurs de CO₂ se présentent comme des outils indispensables pour s'assurer d'une aération efficace et simple à utiliser pour les personnels des établissements scolaires. Il existe aussi des purificateurs d'air qui sont particulièrement utiles pour les pièces qui sont difficilement aérées.

Est-ce que la mairie fera le choix d'équiper toutes les écoles de ces dispositifs dont les coûts varient de 20 à 400 € ? Un budget d'urgence peut-il être dégagé ?

La sécurité de nos enfants et le respect de bonnes conditions de travail des personnels enseignants et périscolaires méritent d'être pris en compte.

J'en profite pour dire que ces capteurs en milieu scolaire font l'objet, aujourd'hui même, d'une réunion à l'initiative de l'Association des Maires de France avec l'intervention du préfet délégué à la Défense et à la sécurité. Je pense que la question a son importance, c'est pourquoi nous la posons ce soir.

M. RANTONNET.- Je confie ceci à Claire Pouzin, Adjointe à l'enfance et à la petite enfance ; Émilie Mammari souhaite également intervenir. Je leur laisse la parole pour une réponse à deux voix.

Mme POUZIN.- Merci, Monsieur le Maire.

En effet, Madame Hallez, il y avait une réunion ce soir à laquelle je n'ai pu assister, puisque j'étais avec vous. Elle avait notamment pour sujet les capteurs de CO₂.

Je n'ai pas eu d'échos forcément très positifs sur ces capteurs de CO₂. Dans certains établissements scolaires, ils sont positionnés dans des salles compliquées à aérer. Néanmoins, en ouvrant certaines fenêtres, il est toujours possible de faire un courant d'air. Je tiens à préciser que les enseignants ont très bien joué le jeu durant cette crise épidémique, notamment avec le variant Omicron, en aérant très régulièrement leur salle de classe. Je ne sais pas s'il est très utile dans une salle de classe d'avoir ce dispositif qui informe simplement quand il faut ouvrir les fenêtres. Je suis certaine, j'en ai la preuve, que les institutrices ont parfaitement joué ce rôle durant cette situation de crise.

Mme MAMMAR.- En l'occurrence, dans ma classe, j'ai un capteur de CO₂, qui amuse beaucoup les élèves parce qu'il est vrai que cela monte très vite dès que l'on ferme les fenêtres. Nous sommes partagés : ouvrir les fenêtres alors qu'il y a du chauffage et tenir compte du contexte sanitaire et donc, ouvrir les fenêtres.

Les capteurs de CO₂ coûtent cher, je connais le coût pour ceux de mon école. Dès que l'on ouvre les fenêtres, ils s'emballent, les enfants ne sont plus dans leurs apprentissages, c'est jeu pour eux. Cela ne s'avère pas très efficace.

Nous faisons preuve de bon sens, nous sommes pragmatiques, nous ouvrons les fenêtres régulièrement pendant le temps scolaire, durant les récréations et le temps de cantine. Cela suffit.

Je suis dubitative sur l'efficacité de ces capteurs, dans ma classe en tout cas.

Mme HALLEZ.- Mais vous entendez aussi que pour certains instituteurs, cela représente un outil intéressant.

Mme MAMMAR.- Tout à fait. Si je ne l'avais pas eu dans ma classe, j'aurais peut-être tenu le même discours, mais pour l'avoir dans ma classe, c'est distrayant pour les enfants. Dès que nous fermons les fenêtres parce qu'il fait froid, il monte tout de suite. En fait, il faudrait avoir les fenêtres ouvertes en permanence pour que le CO₂ soit au bon niveau dans la classe. Ce n'est pas pertinent.

Certes, il y a le contexte sanitaire, mais il y a des enfants dans une classe qui sont là pour travailler. Il faut simplement prioriser le bon sens. Quand on est professeur, on sait qu'il faut aérer régulièrement la classe. Quand on n'a pas utilisé l'outil, il est vrai que l'on se dit qu'il peut être bien, mais au quotidien il perturbe plus ma classe et donc l'apprentissage de mes élèves.

Mme HALLEZ.- Je remonterai vos informations auprès des instituteurs qui sont venus nous en parler.

Mme MAMMAR.- Je peux en discuter avec eux. Je n'ai aucun *a priori* contre cet outil, mais il coûte entre 200 et 300 € par classe. En étant objective, je trouve ce budget inutile. C'est mettre de l'argent par les fenêtres, c'est le cas de le dire. C'est à nous, adultes, de gérer de manière logique le problème ; les enfants s'en mêlent, ils voient le capteur, c'est toute une histoire et on perd en efficacité par rapport à la pédagogie. De plus, je ne suis pas convaincue de l'efficacité de ces capteurs.

M. RANTONNET.- Merci.

Mme HALLEZ.- Nous avons une deuxième question. Hélène prend la main.

Mme DROMAIN. - *Nous avons compris qu'en plus de l'ancien hôpital Charial, le site de l'UCEAR racheté par Eiffage allait également faire l'objet d'une occupation transitoire. Nous pensons que cela peut constituer une chance pour les Franchevillois et un champ d'expérimentation intéressant.*

Comment la municipalité a-t-elle prévu d'associer les associations, les entreprises et plus largement les Franchevillois à ces projets ? Est-il prévu une aide particulière pour eux ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de travailler avec les deux structures pour coordonner leurs actions ? Je ne sais pas si c'est votre rôle, mais il y a peut-être quelque chose d'intéressant à expérimenter et faire en sorte qu'elles travaillent ensemble harmonieusement.

M. RANTONNET. - Claude Gourrier va vous répondre.

M. GOURRIER. - Pour moi, il y a deux choses complètement différentes.

Pour Eiffage, il s'agit de préparer l'avenir : avoir des activités qui pourront ultérieurement être pérennisées à l'intérieur des futurs locaux du secteur. Ce seront plutôt des activités de type économique. J'inclus les jardins partagés et autres, qui ont vocation à rester sur le site. Certaines activités ne resteront pas, puisqu'elles ne seront pas pérennisées. Eiffage gèrera cela, c'est sa future installation qui est en cause.

Nous sommes sollicités parce que nous devons donner des autorisations d'urbanisme pour toutes ces activités, mais cela n'a pas de rapport avec ce qui se passe au niveau de Charial.

Sur Charial, ce sont plutôt des activités sociales, même si quelques activités économiques commencent à s'implanter. Nous sommes d'ailleurs en réflexion sur les autorisations liées à la sécurité et à l'accès du public, qui vont sans doute poser quelques problèmes, mais nous les résoudrons.

Il n'y a pas de lien entre les deux si ce n'est qu'ils sont espacés de quelques centaines de mètres. Forcément, ils se connaissent, ils se parleront mais l'objectif n'est pas du tout le même. L'objectif de Charial est une occupation temporaire, ce sont des activités qui partiront alors que celui d'Eiffage, à l'inverse, ce sont des activités qui resteront.

Pour moi, la philosophie n'est pas la même. Ils peuvent bien sûr se parler, ils se connaissent, ce n'est pas la question, mais il n'y a pas le même objectif.

M. RANTONNET. - Tout à fait. Je complète ce que souligne Claude Gourrier, le développement économique de la ville de Francheville est en relation avec Plateau Urbain sur le site de Charial dans le cadre d'une occupation temporaire sur ce site. Les loyers sont accessibles à de jeunes entrepreneurs, pour des premières implantations économiques.

À l'inverse, sur le site d'Eiffage, nous sommes en relation avec Eiffage, mais aussi Esprit des Sens, afin de favoriser l'implantation d'activités économiques déjà pérennes. Le moment venu, cela pourrait faire l'objet d'un projet participatif avec la structure Esprit des Sens, non pas cette année, c'est trop tôt, mais l'année prochaine.

Madame Dromain, je crois que vous n'étiez pas présente à la réunion avec Eiffage.

Mme DROMAIN. - J'étais au SAGYRC, Monsieur Rantonnet.

M. RANTONNET. -

Eiffage et Esprit des Sens vont commencer cette année par ouvrir la maison des champs aux habitants du quartier, ils l'aménageront au deuxième semestre ; c'est en train de se mettre en place. Les associations seront évidemment consultées, puisque je demande à Eiffage que nos associations puissent accéder à cette maison des champs et au site. Je pense notamment à un sentier botanique, nous avons aussi de nombreuses idées avec les écoles.

Le moment venu, quand Esprit des Sens sera structuré, puisqu'ils ont l'intention de s'implanter là-bas, nous reviendrons vers vous et vers les associations intéressées.

L'objectif d'Eiffage est d'ouvrir cette maison des champs, et progressivement ce site, de l'occuper, mais avec un esprit entrepreneurial, c'est-à-dire la première marche dans une structure plus pérenne dès lors que le programme immobilier sera lancé.

Tel est ce que je peux dire aujourd'hui. De mémoire, la réunion a eu lieu fin novembre, il ne s'est pas passé grand-chose en décembre. Le partenariat entre Eiffage et Esprit des Sens, qui sera la structure porteuse, est en train de se mettre en place. Je crois d'ailleurs qu'ils ont rendez-vous semaine prochaine pour formaliser les choses, parce qu'il y a un budget à mettre en œuvre.

Nous parlons d'urbanisme transitoire tant sur Charial que sur Eiffage, mais l'optique n'est pas du tout la même. Nous sommes dans une approche de développement économique avec Plateau Urbain sur le site de Charial pour accompagner des créateurs d'entreprise. À l'inverse, sur Eiffage, il s'agit d'une implantation davantage pérenne.

Voilà ce que je pouvais dire sur le sujet, mais la réunion ne date que de fin novembre. Une visite guidée est prévue au mois d'avril par Eiffage et Esprit des Sens, ce sera une première ouverture au public, et surtout aux habitants du secteur qui n'ont jamais pénétré à l'intérieur de ce site. Il faut commencer par une ouverture au public avec les beaux jours et la fin de la pandémie.

Nous passons à la dernière question diverse, Michel Gressot, c'est à vous.

M. GRESSOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Suite à la position exprimée par M. le Maire dans la presse, qu'advient-il du projet du transport par câble ? Pouvez-vous préciser ou repréciser pourquoi avoir pris cette position ? Merci.

M. RANTONNET.- J'ai été amené à prendre une position publique la semaine dernière parce que ce dossier piétinait et n'allait pas dans le bon sens. J'ai donc préféré prendre les devants.

Pourquoi refermer ce dossier maintenant ? Je vais évoquer trois aspects.

Tout d'abord, les conditions du succès du transport par câble ne sont pas réunies aujourd'hui. La raison d'être d'un maire, c'est d'être à l'écoute des habitants. Il est commun de dire que le maire est l'élu de proximité de la République, c'est évident. Les habitants ne connaissent pas l'exécutif de la Métropole, en revanche, ils connaissent leur maire. Depuis un an, j'ai entendu les craintes des habitants, j'ai participé à toutes les réunions publiques, j'y ai passé beaucoup de temps. J'attendais avec impatience la seule réunion publique qui a eu lieu à Francheville, un samedi matin, il y a environ trois semaines, pour actualiser l'engagement des Franchevillois. Et j'attendais aussi la Visio avec Lyon 2^e, sur la presqu'île, pour connaître le point de vue des Lyonnais que je n'appréhendais pas du tout, d'ailleurs.

La réunion de Francheville, la seule réunion en présentiel était intéressante, puisqu'il y a eu 190 participants, un peu moins de 200. En revanche, celle de Lyon 2^e a été décevante, parce qu'il y avait au début de la réunion 53 participants : 45 Fidésiens, trois Franchevillois et quelques Lyonnais ; au cours de la Vision, leur nombre a augmenté, il y a eu un peu plus de 150 personnes, dont 53 Fidésiens et toujours trois Franchevillois, il n'y a pas eu une grande implication et un grand engagement des Lyonnais, surtout avec les avis qui ont été exprimés.

À un moment donné, il faut en tirer les conclusions et dire que les conditions ne sont pas réunies pour le transport par câble, tel qu'il a été déroulé par l'exécutif écologique de l'ex-Sytral. Pourtant, le transport par câble est un projet d'enjeu métropolitain, je me suis beaucoup engagé depuis trois ou quatre ans sur ce sujet, mais il faut bien reconnaître qu'il ne déclenche ni enthousiasme ni adhésion. À un moment donné, il faut acter la réalité des choses. Il y a trois ans, nous avons inscrit cette proposition dans notre projet municipal suite à de nombreuses concertations, mais nous voyons aujourd'hui que ce n'est pas du tout la priorité. Je ne renonce pas à ce dossier, mais il faut savoir différer un dossier et le renvoyer à plus tard.

Pourquoi le calendrier n'était pas bon ? J'y vois cinq motifs :

Celles et ceux d'entre vous qui ont assisté au débat ont pu le constater, le transport par câble, ce n'est ni enthousiasme ni adhésion, c'est en revanche, beaucoup trop de rejets sans argumentation particulière. Aucune association, aucun collectif ne s'est engagé clairement pour le transport par câble. Je remercie l'implication de mon adjointe, Émilie Mammar, sur ce dossier. Aujourd'hui, la priorité des Franchevillois est de revivre normalement, sans la pandémie, le transport par câble n'est plus une priorité.

Ensuite, deuxième point, le format Visio convient à des monologues, mais ne convient pas du tout au débat pluriel d'une concertation. Par exemple, notre réunion publique contre le barrage avait un autre relief, et même la réunion publique sous forme d'atelier, qui a eu lieu un samedi matin en présentiel à Francheville, avait beaucoup plus de vie. Donc, c'est la limite du format Visio en période de pandémie, mais on ne pouvait guère faire autrement.

Troisième point, les concertations simultanées sur le métro E et le transport par câble ont brouillé complètement le message, au point même de créer une compétition entre lesdits projets. Je l'avais dit, je l'avais vraiment dit, j'ai insisté auprès des deux garants lors de notre premier rendez-vous, le mardi 31 août 2021 à Francheville. J'avais demandé le report de la concertation sur le transport par câble après la décision sur le métro. Je l'ai rappelé hier, puisque nous faisons une réunion de synthèse avec les garants et les autres acteurs, je l'ai redit : cette concertation simultanée avec le métro E a créé de la confusion, de la compétition entre deux projets qui n'ont rigoureusement rien à voir ; c'est une erreur de *timing*. De plus, les prises de position du Sytral sur le TER ont ajouté un peu plus de confusion aux deux autres projets.

Quatrième point, les riverains ont découvert les tracés pendant la concertation. Si bien que chacun a vu un pylône de plusieurs dizaines de mètres de haut soit devant son balcon soit devant son jardin. Je trouve que c'est une erreur du Sytral de ne pas avoir expliqué avant la concertation ; ce projet est bien sûr innovant et ambitieux, il bouscule bien sûr les idées traditionnelles de mobilité, mais il convenait d'expliquer ce projet innovant avec pédagogie, autrement qu'en disant : c'est soit le transport par câble, soit le bus sans voitures sur site propre, avec un bus à haut niveau de service.

Cinquième et dernier point : un an s'est écoulé entre l'annonce du Sytral, le 17 décembre 2020, et le lancement de la concertation, le 15 novembre 2021. C'est un temps perdu pour l'appropriation du projet. En revanche, ce temps n'a pas été perdu pour tout le monde, il a laissé le temps nécessaire et suffisant au front du refus pour se structurer.

C'est trop tard. Trop tard compte tenu de l'enjeu de mobilité sur notre secteur. C'est pourquoi la concertation s'est totalement cristallisée sur la polémique des pro et des anti-transport par câble.

Ce projet est innovant, il a donné un nouvel élan à des villes plus importantes que Lyon : Coblenche bénéficie d'un transport par câble, New-York, Portland, Barcelone Hong-Kong, et même Moscou.

Aucun membre de l'exécutif du nouveau Sytral, aucun maire, aucun vice-président du Sytral n'a soutenu Jean-Charles Kohlhaas dans le portage de ce dossier difficile, ni Bruno Bernard, ni M. Bagnon qui s'occupe de la voirie, et accessoirement des vélos et des déplacements, ni Hélène Dromain, qui est pourtant Franchevilloise et que nous n'avons pas vue dans les temps de concertation.

En 2019, j'étais au Sytral, mais la communication du Sytral sur le métro E était portée par l'exécutif du Sytral. La première page des livrets de la concertation est une page entière de Gérard Collomb et de Mme Bouzerda, qui était la présidente du Sytral. Ils ont porté et défendu ce dossier, ce n'était pas seulement des observateurs attentifs. D'ailleurs, c'est parce que ce projet sur le métro E en 2019 a été porté, défendu et expliqué qu'il y a eu un vote au Sytral à l'unanimité sur la délibération du projet du métro E.

Je considère, mais cela semble être repris dans *Le Progrès* d'hier par Jean-Charles Kohlhaas, que les conditions ne sont pas réunies. Nous sommes d'accord. Dans ce cas, je reprends ma liberté de parole et je dis que ce projet n'est pas réalisable en l'état, parce que nous nous prendrons plusieurs années de recours qui feront que nous serons sur des horizons de plus de 10 ans, ce qui n'est pas du tout l'objectif qui était recherché, puisqu'il s'agissait de mettre en œuvre des solutions alternatives supplémentaires.

Cela dit, si les écologistes veulent mettre en œuvre leurs convictions... Les Verts ont la majorité politique à la Métropole, mais aussi au nouveau Sytral, appelé AOMTL, pour réaliser ce transport par câble.

Troisième et dernier point, c'est presque ce qui m'a encouragé et stimulé à prendre la parole plus tôt que prévu : pourquoi le tout bus, tout vélo, zéro voiture, qui est un leitmotiv de l'exécutif de la Métropole n'est pas adapté en deuxième couronne de la Métropole ?

J'ai porté, avec d'autres élus, le métro E au Sytral, c'est la colonne vertébrale pour tous nos déplacements publics. L'exécutif écologiste remet en compétition tous les métros. Le métro à Tassin attend depuis deux ans, ce sont deux ans perdus pour un projet à un horizon de 20 ans. En attendant, ce sont 20 000 déplacements quotidiens de la colline Ouest vers Lyon 2 et Lyon 7, et en majorité en voiture. Si on prend l'ensemble des déplacements de l'Ouest lyonnais, ce sont 170 000 déplacements de l'Ouest vers Lyon. Comment va-t-on faire ?

Les écologistes ont encore trois ans pour aboutir à un partenariat efficace avec la Région sur le TER, un TER plus performant avec une meilleure fréquence, mais là

encore à un horizon de dix ans. Il se trouve qu'à Francheville, contrairement à d'autres villes, nous avons l'espace à l'Iris et à Alaï pour une bonne connexion avec le TER, pour un vrai pôle multimodal avec un aménagement et un accès des bus vers la Chardonnière.

Autre point, l'alternative du bus à haut niveau de service, le bus sans les voitures, qui n'est pas adapté aux voiries étroites de Francheville. Avec un site propre sans voitures, comme c'est évoqué par le vice-président du Sytral, l'objectif des Verts est clairement d'éliminer les voitures de nos rues en imposant le tout bus, le tout vélo et zéro voiture.

En réalité, les écologistes n'ont jamais eu la volonté d'apporter des solutions supplémentaires et alternatives à la voiture aux habitants de l'Ouest lyonnais.

Je regrette que l'objectif ne soit pas à la hauteur des enjeux de mobilité. Les citoyens méritaient mieux que de faux espoirs de concertation. C'est une perte de temps et surtout d'argent, l'argent des contribuables. Avec la reprise de l'activité économique qui se profile, nous avons vraiment besoin d'une alternative innovante.

Le calendrier accéléré de la zone à faibles émissions ne doit pas interdire aux habitants de se déplacer librement, car se déplacer est une liberté, sans une alternative crédible et supplémentaire à mettre en œuvre.

Voilà ce que je pouvais dire à M. Gressot et à l'ensemble des élus ce soir.

Je vais clore ce conseil avec une information : le prochain conseil municipal aura lieu le 31 mars et le conseil du mois de juillet est reporté au mardi 12 juillet. Pourquoi est-il reporté au mardi 12 juillet ? Tout simplement, parce que nous lançons le projet sur les gymnases, compte tenu des jurys, il y a un calendrier incontournable, il faut avoir purgé tous les recours. Donc, la présentation du projet sur les gymnases aura lieu lors du conseil municipal du mardi 12 juillet.

Mme DROMAIN.- Quelle était la date prévue ? J'ai noté un conseil municipal au 30 juin.

M. RANTONNET.- C'était le 30 juin. Le conseil municipal du 30 juin est reporté au 12 juillet à cause du calendrier contraint, réglementaire, des gymnases.

Il est pratiquement 0h15, merci à vous pour ces cinq heures de conseil municipal très enrichissantes, très riches en interventions, très variées et complètes.

Je vous souhaite une bonne nuit et, pour celles et ceux qui ont la chance d'avoir quelques vacances dans les jours qui viennent, de belles vacances. Profitez-en pour respirer l'air pur à Francheville ou ailleurs.

Bonne fin de soirée à vous, et merci de votre attention.

(La séance est levée le 11 février à 0h19.)

ANNEXES

■ Décisions du Maire

| DÉCISIONS DU MAIRE - Marchés, avenants, assurances, finances | | |
|--|---|---|
| N° | Objet - Prestataire | Contenu + Détail |
| 2021-83 | Avenant n°1 au marché Travaux de rénovation des sanitaires du Parc du Grillon | Un avenant est conclu avec la société PROTECSAN, situé à Challeins (01) afin d'acter la suppression de prestations initialement prévues à hauteur de 2 480,17 € HT (pose de poubelle, pompe doseuse, vitre, barre handicapée, électro-aimant, sèches mains) et la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 236,00 €HT (pose d'un détecteur). Le montant total de la modification est de - 2 244,17 €HT soit - 2 693,00 € TTC. Le marché de travaux s'élève désormais à 30 995,79€ HT soit 37 194,95 € TTC ce qui représente une diminution de 6,75 % par rapport au marché de travaux initial. |
| 2021-96 | Avenant n°1 au marché Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des logements situés à l'école du Bourg | Un avenant est conclu avec le groupement d'opérateurs économiques représenté par l'architecte mandataire ARCHI MADE situé à Lyon afin de fixer le montant définitif de sa rémunération, à l'issue des études d'avant-projet définitif, au montant de 13 432,50 € HT soit 14 775,75 €TTC et d'arrêter le montant prévisionnel définitif des travaux à 99 500 €HT soit 109 450, 00€ TTC. |
| 2022-04 | Avenant n°1 au marché Travaux de réaménagement du Fort du Bruissin pour l'accueil des services municipaux. Lot n°4 : Ascenseur | Un avenant est conclu avec la société SCHINDLER, située à Chassieu, afin d'intégrer au marché la mise en peinture de l'armoire de manœuvre et de la plaque de finition de l'ascenseur pour un montant de 500 €HT. Le marché de travaux s'élève désormais à 45 400,00 € HT soit 54 480,00 € TTC ce qui représente une augmentation de 1,11 % par rapport au marché de travaux initial. |
| 2022-05 | Avenant n°1 au marché Travaux de réaménagement du Fort du Bruissin pour l'accueil des services municipaux. Lot n°5 : Maçonnerie | Un avenant est conclu avec la société LACHANA, située à Francheville, afin d'intégrer au marché la mise en peinture de la face intérieure des murs de l'ascenseur pour un montant de 1 228,11 €HT soit 1 473,73 €TTC. Le marché de travaux s'élève désormais à 18 558,11 € HT soit 22 269,73 € TTC ce qui représente une augmentation de 7,09 % par rapport au marché de travaux initial. |
| 2022-06 | Avenant n°4 Fournitures de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage pour les services de la Commune de Francheville et son CCAS Lot 2 « Petits matériels-Droguerie-Consommables » | Un avenant est conclu avec la société PLG afin d'acter la modification de certaines références mentionnées dans le bordereau de prix initial suite à l'arrêt de fabrication de la part des fournisseurs. Cette modification est sans incidence financière sur le montant du marché. |
| 2021-95 | Demande de subvention au titre du dispositif régional « Aide régionale aux manifestations sportives » pour l'événement « Douce Franch' » | Le projet d'évènement municipal « Douce Franch' » peut être éligible au dispositif d'aide régionale aux manifestations sportives : <ul style="list-style-type: none"> • la Ville souhaite sensibiliser et encourager les Franchevillois à la pratique du vélo et des déplacements doux comme la marche à pied, en organisant un évènement tout public et intergénérationnel (animations, défis...); • l'objectif de la Ville est de rendre cet évènement pérenne (annuel), de l'intégrer dans l'opération nationale « Mai à Vélo », voire de lui donner à l'avenir un caractère intercommunal ; • l'évènement s'inscrit dans une valorisation et un renforcement |

| | | du label Ville Active & Sportive de Francheville ; • Il aura lieu le 7 mai 2022 |
|---|---|--|
| DÉCISIONS DU MAIRE - Cimetière | | |
| N° | Objet - Prestataire | Contenu + Détail |
| 2021-85,86, 87,88,89,90 91,92,93,94 2022-01,02, 03 | Délivrance et renouvellement des concessions dans les cimetières communaux | Achat ou renouvellement de 13 concessions pour un montant de 4 132 € |
| DÉCISIONS DU MAIRE - Sport | | |
| N° | Objet - Prestataire | Contenu + Détail |
| 2021-84 | Convention de mise à disposition d'emplacements pour l'installation de panneaux publicitaires dans un équipement sportif municipal (terrain de football) | La commune souhaite accompagner la démarche de diversification des partenaires financiers des associations. Aussi une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'association Football Club Franchevillois pour : - la mise à disposition d'emplacements pour l'installation de panneaux publicitaires - l'autorisation d'afficher la publicité de ses sponsors au sein de l'équipement Parc des Sports – terrain d'honneur, terrain d'entraînement |

Finances

2022-02-01 Rapport d'orientations budgétaires pour 2022

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, le Maire présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il présente en outre la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit d'objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel.

Ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires en Conseil municipal puis à un vote.

Le budget primitif 2022 sera voté en mars prochain. Le présent rapport vous invite à prendre connaissance de la situation financière de la collectivité, de sa structure d'endettement, des orientations budgétaires envisagées - notamment au regard de ses effectifs - et des engagements pluriannuels de ce mandat.

Le Conseil municipal est donc invité à prendre connaissance et à approuver le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires pour 2022 annexé à la présente délibération,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 1^{er} février 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires du budget communal pour l'année 2022.

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ressources Humaines

2022-02-02 Organisation du temps de travail et rémunération des agents en séjour

La commune de Francheville organise des séjours à destination des enfants durant certaines vacances scolaires. Ces séjours, d'une durée variable comprennent parfois des week-ends et des jours fériés. Il convient de délibérer sur les modalités d'organisation de ces séjours.

En effet, considérant la nécessité pour les animateurs, d'être présents lors des séjours sur les sites toute la journée et toute la nuit, il y a lieu de prévoir les modalités d'organisation du temps de travail, de rémunération ou récupération des heures supplémentaires et d'instaurer un régime d'équivalence horaire pour la surveillance nocturne à compter de cette année et pour les années à venir.

Concernant l'organisation du travail en journée durant les séjours :

Il est rappelé que l'aménagement du temps de travail doit, en toute hypothèse, respecter des garanties minimales fixées par la directive européenne n° 93/104/CE du Conseil de l'union européenne du 23 novembre 1993 et par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000,

Il ne peut être dérogé à ces garanties minimales que dans les cas et conditions précisées dans le décret n° 2000 815 du 25 août 2000 (art. 3 II) : « lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique compétent ».

Les séjours organisés ponctuellement à destination des enfants durant certaines vacances scolaires ne permettent pas respecter totalement les garanties minimales fixées par la directive européenne susmentionnée.

Les chefs de services concernés ont informé le comité technique le 25 janvier dernier des modalités d'organisation des séjours et des modalités de récupération et rémunération des heures supplémentaires des animateurs, à savoir :

- La journée de travail du lundi au vendredi est fixée entre 7h00 et 17h00 en principe, sauf les jours de départ en séjour. Ces heures sont comprises dans le temps de travail annualisé des animateurs.
- La journée de travail du samedi est fixée en fonction des besoins (jour de départ ou non) et généralement de 8h00 à 17h00 soit 9h00. Elle est rémunérée en heures supplémentaires,
- La journée de travail du dimanche est fixée entre 7h00 et 17h00 soit 10h00 heures supplémentaires rémunérées,

- Toutes les fins de journées, comprise entre 17h00 et 21h00, soit 4h00 par jour seront récupérées.

Concernant les heures de nuit des animateurs durant les séjours :

A l'occasion de ces séjours, l'aménagement du temps de travail doit intégrer la nécessité d'une continuité dans la prise en charge des enfants durant la nuit.

Le régime d'équivalence horaire permet de dissocier le temps de travail productif des périodes d'inaction pendant lesquelles l'agent se trouve sur son lieu de travail à la disposition de son employeur mais ne peut pas pour autant vaquer librement à ses occupations personnelles.

Le temps de surveillance nocturne est compris entre 21h00 et 7h00.

L'article 8 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature autorise les collectivités territoriales et leurs établissements publics à instituer par délibération un régime d'équivalence pour les emplois dont les missions impliquent un temps de présence supérieur au temps de travail effectif.

Concernant la fonction publique territoriale, aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de durées d'équivalences à retenir pour le décompte sous forme de temps de travail effectif des périodes d'inaction.

La jurisprudence autorise une collectivité territoriale à utiliser le principe de régime d'équivalence pour tenir compte de l'absence de travail réel pendant certaines périodes.

Vu la directive européenne n° 93/104/CE du Conseil de l'union européenne du 23 novembre 1993,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 et notamment ses articles 3 et 8,

Vu l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, issu de l'article 21 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dispose que « les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales et des établissements publics (...) sont fixées par la collectivité ou l'établissement, dans les limites applicables aux agents de l'Etat en tenant compte de la spécificité des missions exercées par ces collectivités ou établissements.»

Vu l'article 8 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu la réponse ministérielle du 18 septembre 2003 qui précise : « S'agissant du décompte, en temps de travail effectif, des périodes de surveillance nocturne, il semble que, en l'absence de cadrage juridique propre à la fonction publique territoriale en matière de durée équivalente, et sous réserve de l'appréciation du juge administratif, les responsables locaux puissent se référer aux dispositifs de durée équivalente les plus pertinents mis en place dans les services de l'Etat pour des missions de même nature. C'est ainsi que pourrait être retenu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation dont l'article 2 prévoit que " le service de nuit correspond à la période, fixée par le règlement intérieur de l'établissement, qui s'étend du coucher au lever des élèves, est décompté forfaitairement pour trois heures ". Cette durée de trois heures est également retenue par le décret n° 2002-1162 du 12 septembre 2002 relatif à la durée équivalente à la durée légale du travail dans les établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés aux 4° à 6° de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

hospitalière et modifiant l'article 18 du décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002, pour les personnels qui assurent, en chambre de veille, une période de surveillance nocturne »,

Vu le décret 2002-60 du 14/01/2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et notamment son article 6 qui précise que : « lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique compétent »,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 janvier 2022,

Considérant que la jurisprudence autorise bien une collectivité territoriale à utiliser le principe de régime d'équivalence pour tenir compte de l'absence de travail réel pendant certaines périodes,

Monsieur le Maire propose, à compter de cette année et pour les années à venir, d'acter le fait qu'il sera dérogé durant les séjours à destination des enfants, exceptionnellement, aux garanties minimales fixées par la directive européenne n° 93/104/CE du Conseil de l'union européenne du 23 novembre 1993 et par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000,

Monsieur le Maire propose, à compter de cette année et pour les années à venir, d'acter le fait qu'il sera dérogé au plafond réglementaire de rémunération des heures supplémentaires mensuelles pour les séjours à destination des enfants et propose de fixer les modalités de rémunérations et récupération des heures supplémentaires comme suit :

- La journée de travail du samedi est fixée de 8h00 à 17h00, soit 9h00 heures complémentaires ou supplémentaires rémunérées,
- La journée de travail du dimanche est fixée entre 7h00 et 17h00 soit 10h00 heures complémentaires ou supplémentaires rémunérées,
- Toutes les fins de journées, comprise entre 17h00 et 21h00, soit 4h00 par jour seront récupérées.
- Toute modification du nombre d'heures travaillées à la hausse ou à la baisse entrainera automatiquement une modification en conséquence des heures récupérées ou rémunérées.

Monsieur le maire propose enfin d'adopter le régime d'équivalence horaire ci-dessous, à compter de cette année et pour les années à venir, pour les animateurs ou tout autre agent communal susceptible d'effectuer la surveillance nocturne lors des séjours à destination des enfants durant les vacances scolaires :

| Temps de surveillance nocturne | Temps d'équivalence rémunéré |
|--------------------------------|------------------------------|
| De 21h00 à 7h00 (10 heures) | 03 heures |

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 1^{er} février 2022.

■ **2022-02-03 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables »

(c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La précédente délibération en date du 26 mai 2016 fixait un taux d'avancement de 50% pour l'ensemble des grades à l'exception des grades suivants qui bénéficiaient d'un taux d'avancement de 100% :

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe vers adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Adjoint technique de 2^{ème} classe vers adjoint technique de 1^{ère} classe
- Agent social de 2^{ème} classe vers agent social de 1^{ère} classe
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe vers adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- Adjoint du patrimoine vers adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe

Dans le cadre de la réforme relative aux parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) entrée en vigueur en 2017, les grades énumérés ci-dessus ont tous été supprimés et ne subsiste, pour chaque cadre d'emploi, qu'un seul grade : adjoint administratif, adjoint technique, agent social, adjoint d'animation et adjoint du patrimoine. Il n'y a donc plus lieu de conserver un taux d'avancement spécifique pour ces grades qui n'ont plus d'existence légale.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de fixer un taux de promotion unique à 50% pour tous les grades et cadres d'emplois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 25 janvier 2022 ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 1^{er} février 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

FIXE à 50% le taux de promotion des fonctionnaires de la collectivité pour l'avancement au grade supérieur à compter de l'année 2022.

PRÉCISE que ce taux de promotion est commun à tous les cadres d'emplois et qu'il sera arrondi à l'entier supérieur pour permettre une promotion lorsque son application conduit à un résultat qui n'est pas un chiffre entier.

 **Urbanisme-Cadre de vie**

 **2022-02-04 Avis de la commune sur la modification n°3 du PLU-H de la Métropole de Lyon**

Le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon intègre les grands objectifs portés par l'exécutif métropolitain visant une transition solidaire et

écologique du territoire, en proposant des quartiers agréables à vivre, avec une plus grande mixité sur toute la Métropole.

Il s'agira aussi d'adapter le territoire au changement climatique et de préserver la biodiversité, les espaces agricoles et naturels.

Cette modification n°3 s'appuie sur plusieurs objectifs dans les domaines :

- de l'urbanisme : développement urbain autour des gares, complément des patrimoine bâti et paysager ;
- de la politique de l'habitat : actualisation du volet habitat du PLU-H, en renforçant la production de logements et notamment dans les secteurs carencés en développant la production de logements sociaux et abordables dans l'optique de favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire ;
- de la mobilité : renforcement des normes pour le stationnement des vélos et adaptation de celles des véhicules particuliers dans les bâtiments d'habitation ;
- de l'économie : suppression de certaines zones à urbaniser d'activité en extension, renforcement de l'activité en ville ;
- du végétal : renforcement de la trame verte, complément des protections du végétal ;
- de l'énergie : amélioration de la prise en compte du bio-climatisme.

Dans ce cadre, la commune de Francheville a formulé auprès de la Métropole plusieurs demandes qui sont présentes dans le projet du dossier d'enquête publique ainsi qu'une demande d'emplacement réservé à son bénéfice.

La Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales de la Métropole de Lyon demande aux communes d'exprimer leur avis sur le projet du dossier d'enquête publique relatif à la modification n°3 du PLU-H de la Métropole de Lyon reçu en mairie en date du 15/12/2021 et de confirmer leur demande d'inscription d'emplacement réservé ou de localisation préférentielle pour équipement à leur bénéfice.

Par ailleurs, la commune de Francheville souhaite que certaines demandes qui n'apparaissent pas au dossier d'enquête publique soient prises en compte par la Métropole de Lyon.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019-3507 du Conseil de la Métropole de Lyon approuvant le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat en date du 13 mai 2019, opposable aux tiers le 18 juin 2019 ;

Considérant la demande faite aux communes par la Direction de la Planification et des Stratégies Territoriales de la Métropole de Lyon d'exprimer leur avis sur le projet du dossier d'enquête publique et de confirmer leur demande d'inscription d'emplacement réservé ou de localisation préférentielle pour équipement à leur bénéfice.

Considérant que les demandes de la commune sont les suivantes :

- **Demande d'emplacement réservé au bénéfice de la commune :**

La commune de Francheville souhaite instaurer au bénéfice de la commune un emplacement réservé (ER) sur la parcelle cadastrée BO 257 située à l'angle du chemin de Cachenoix et du chemin des Hermières en vue de la réalisation d'un parc public.

Cette parcelle totalise une surface de 1 ha 11 a 84 ca partiellement boisée est actuellement louée par les propriétaires à la commune de Francheville et a fait l'objet de plusieurs aménagements, à savoir :

des cages de foot, un skate parc, une aire de jeux pour enfants, mis en place et entretenus par les services communaux.

Elle est bordée à l'ouest par le ruisseau de l'Yzeron. Une ripisylve est présente tout le long du cours d'eau. Cette parcelle est également incluse dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Plateau de Méginand et Vallons et une partie du bien est également comprise dans le périmètre de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II) de l'ensemble fonctionnel formé de l'Yzeron et de ses affluents (N°6911).

Cette réserve foncière a donc pour vocation de pérenniser et de développer cette aire de jeux et d'en préserver son caractère naturel.

- **Demande d'emplacement réservé au bénéfice de la Métropole :**

Inscription d'un Emplacement Réservé sur les chemins privés des Villas et de Marlot pour création d'un maillage des voies de circulations plus fonctionnel sur le quartier de Bel-Air.

- **Demande d'inscription d'un complément d'EBC oublié sur la parcelle cadastrée CC 32 :**

Intégrer un arbre remarquable oublié au sein de la zone EBC déjà existante (cf : plan annexe).

- **Demandes de corrections au sein du Projet du Rapport de Présentation de Francheville** conformément aux points détaillés en annexe :

- **Demande de clarification du règlement du PLU-H ou de reformulation des points suivants et détaillés en annexe :** Zone Upp 1.2.1 et Zone AU 1.2

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de vie en date du 27 janvier 2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

DONNE un avis favorable à la création d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune pour la création d'un parc public à destination de loisirs ;

DEMANDE à la Métropole de Lyon de prendre en compte les demandes susvisées n'apparaissant pas dans le projet de dossier d'enquête publique ainsi que les corrections et précisions détaillées en annexe concernant le Rapport de présentation et le Règlement du PLU-H ;

DONNE un avis favorable au projet de dossier d'enquête publique avec prise en compte des demandes et corrections susvisées.

■ **2022-02-05 Avis sur l'arrêt de projet relatif à l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole de Lyon**

La Métropole de Lyon élabore, à son initiative et sous sa responsabilité, le règlement local de publicité (RLP).

Par délibération n° 2017-2521 du 15 décembre 2017, le Conseil de la Métropole de Lyon a prescrit l'élaboration du RLP de la Métropole de Lyon sur son territoire, et a approuvé les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon, ainsi que les modalités de la concertation préalable engagées en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération n° 2018-2842 du 25 juin 2018, le Conseil de la Métropole de Lyon a débattu sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité (RLP), conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme.

Par délibération n° 2021-0414 du 25 janvier 2021, le Conseil de la Métropole de Lyon a de nouveau débattu sur les orientations générales du RLP. Ces orientations sont ainsi renforcées pour permettre au RLP d'agir plus fortement dans les domaines de la protection du cadre de vie métropolitain.

Ces orientations sont organisées autour des 3 grands objectifs adoptés par le Conseil de la Métropole de Lyon lors de sa séance du 15 décembre 2017 :

- garantir un cadre de vie de qualité,
- développer l'attractivité métropolitaine,
- développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités.

Ce débat a également eu lieu, en application des dispositions de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme et de l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, au sein du conseil municipal de Francheville du 25 mars 2021, mais aussi des autres communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon et des 9 conseils d'arrondissement de la ville de Lyon.

Par délibération n° 2021-0866 du 13 décembre 2021, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le bilan de la concertation.

Par délibération n° 2021-0867 du 13 décembre 2021, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP).

Le dossier de RLP est constitué, conformément aux articles R 581-72 à R 581-78 du code de l'environnement :

- du rapport de présentation,
- du règlement,
- des plans de zonage,
- en annexe des arrêtés municipaux fixant les limites de chaque agglomération communale, pris en application de l'article R 411-2 du code de la route, et de leur représentation graphique.

Sont par ailleurs portés à connaissance, pour information, les arrêtés municipaux des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque en application de l'article L 581-4 du code de l'environnement.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de Vie en date du 27 janvier 2022 ;

Vu le dossier du projet métropolitain de RLP ;

Considérant les observations techniques suivantes :

- A plusieurs reprises lors des étapes de consultation des communes, il a été demandé de classer le tènement de l'ex-hôpital A. Charial en zone d'activités, en cohérence avec le PLU-H qui définit ce secteur en zone économique. Cette demande n'a pas été prise en compte sur le plan de zonage qui classe à ce jour cette parcelle en zone 4 (« sites paysagers et tissus résidentiels »). La commune sollicite son classement en zone 7 (« sites paysagers de parcs d'activité, commerciaux ou d'équipements »), qui permet des équipements respectant le caractère paysager et qualitatif du site ;
- Si elle n'est pas contre le principe, la commune s'interroge sur les fondements juridiques de l'article P1C1.8 du projet de règlement, qui interdit les publicités numériques partout. La

commune sollicite des explications sur ce point afin d'éviter tout risque de contentieux au moment de l'instruction ;

- La commune a bien noté que les journaux municipaux d'information électronique installés par les communes ne rentrent pas dans le champ du RLP, tant qu'ils ne diffusent pas d'informations publicitaires. La commune demande toutefois une confirmation nette de ce point car ces journaux municipaux d'information électronique apportent des informations immédiates et de proximité aux habitants non équipés d'outils numériques ;
- La commune demande à la Métropole d'éclaircir les modalités d'application du règlement du RLP lorsqu'un bâti (situé sur une même unité foncière) est, sur le plan de zonage, situé à cheval entre 2 zones (ex : zones 4 « sites paysagers et tissus résidentiels » et 5 « axes de déplacement en zones urbaines peu hautes ») dont les prescriptions sont différentes ;
- La commune demande à la Métropole de préciser les outils d'aide à l'instruction (en particulier cartographiques) qui seront proposés aux communes afin de pouvoir appliquer certains articles du règlement : articles P1C1.15, P1C1.16 du règlement.

Considérant par ailleurs que la Métropole n'a fait aucune évaluation de l'impact de ce nouveau RLP sur l'activité économique et sur le chiffre d'affaires des entreprises concernées par le nouveau dispositif ;

Considérant que la concertation sur ce sujet s'est limitée aux demandes territorialisées des communes et qu'il n'y a eu aucune concertation sur le plan économique ;

Considérant que le nouveau dispositif conduira de fait à fragiliser les commerces de proximité sur Francheville ;

Considérant enfin que la municipalité n'a aujourd'hui aucune visibilité sur l'impact de ce nouveau RLP métropolitain en matière de TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) sur son budget communal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

EMET un avis défavorable sur l'arrêt du projet de l'élaboration du RLP de la Métropole de Lyon avec les observations développées ci-dessus.

■ **2022-02-06 Avis de la commune - Projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux roues motorisés de Crit'Air 5 et Non classés.**

Le 1^{er} janvier 2020, la Métropole de Lyon a instauré une Zone à Faibles Emissions Mobilité concernant les véhicules utilitaires légers et les poids-lourds, destinés au transport de marchandises et équipés de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 et non classés telles que définies par la nomenclature établie par l'Etat.

L'ensemble de ces véhicules ont aujourd'hui l'interdiction de circuler ou de stationner à l'intérieur d'une zone comprenant la presque totalité des neuf arrondissements de Lyon, la commune de Caluire-et-Cuire et les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnefoy.

Par délibération n°2021-0470 du 15 mars 2021, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe d'amplification du dispositif ZFE-m en termes de catégories de véhicules concernés et de périmètre.

Cette amplification doit être mise en œuvre en deux étapes :

- Etape 1 : à compter du 1^{er} septembre 2022, interdiction permanente (24h/24 et 7js/7), de circuler et stationner dans le périmètre actuel de la ZFE-m, aux véhicules particuliers et deux roues motorisés équipés de vignettes Crit'Air 5 et non classés,

La concertation du public « réglementaire » de cette étape 1 s'est déroulé du 3 au 26 novembre 2021. Toutefois au regard du faible nombre de retours, la métropole de Lyon a prolongé cette dernière jusqu'au 5 février 2022.

La consultation des personnes publiques associées sur cette étape 1 est en cours et fait l'objet de la présente délibération.

Le dossier de consultation réglementaire comprend :

- un résumé non-technique ;
- une description de l'état initial de la qualité de l'air sur la Métropole de Lyon, avec une analyse des émissions de polluants dues au transport routier ;
- une évaluation de la proportion de véhicules concernés par les restrictions de circulation ;
- un projet d'arrêté ;
- une étude d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes sur les bénéfices sanitaires de la ZFE ;

- Etape 2 : interdiction progressive de 2023 à 2026, des véhicules classés Crit'Air 4, puis 3, puis 2 sur un périmètre central à définir. Cette étape pose le principe de la sortie du diesel en 2026. Cette deuxième étape fait actuellement l'objet d'une concertation du public sur les grands principes qui a débuté le 3 septembre dernier et devrait se terminer le 5 mars 2022.

En application de l'article L.2213-4-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient à la Métropole de Lyon de recueillir aujourd'hui **l'avis des conseils municipaux sur la première étape du projet** d'amplification de la Zone de Faibles Émissions pour les véhicules et deux roues motorisés de Crit'air 5 et non classées.

Avis de la commune :

L'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants de la Métropole de Lyon fait partie des priorités de nos actions. Au regard de cet engagement, les élus siégeant au Conseil de la Métropole avaient soutenu, sous le mandat précédent, la mise en vigueur de la zone à faible émissions au 1^{er} janvier 2020.

Le choix de se limiter aux véhicules professionnels marquait une volonté politique de procéder à des restrictions progressives avant d'élargir ce dispositif aux véhicules particuliers au regard des répercussions pour les ménages les plus modestes et du processus d'adaptabilité nécessaire aux entreprises. Cette vision d'équilibre fut acceptée par tous.

Les Zones à faibles émissions présentent un double objectif : réduire la pollution de l'air en limitant la circulation des véhicules les plus polluants tout en favorisant le renouvellement du parc automobile afin de développer la circulation de véhicules propres.

Or l'exécutif métropolitain, par sa volonté d'accélérer et d'amplifier le processus de ZFE en allant au-delà de la loi Climat et résilience, pose clairement comme objectif principal la réduction de la place de la voiture au sein de la Métropole.

1. Nous dénonçons cette nouvelle méthode d'accélération et d'amplification du processus de ZFE ainsi que son calendrier d'application.

Près de 60 % des Français méconnaissent aujourd'hui encore le principe de Zone à faibles émissions.

Il y a donc un réel problème d'information du dispositif proposé au regard de l'enjeu pour les habitants.

Par ailleurs, il convient de noter que les dispositions relatives à la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 imposent des ZFE-m qui n'interdisent à terme que les véhicules motorisés à quatre roues Crit'Air 3 et plus et ce, sur un calendrier moins contraignant. Elle n'impose pas non plus une ZFE-m permanente (24h/24 et 7 js/7).

Cette loi prévoit également l'expérimentation d'un prêt à taux zéro à partir de 2023 pour aider les ménages modestes impactés par les ZFE-m à remplacer leurs vieux véhicules. Aussi, les propriétaires des véhicules concernés par cette première étape du projet ne pourront pas en bénéficier au 1^{er} septembre 2022 et les aides envisagées par la Métropole ne sont pas encore définies.

Pour le législateur, il importait en effet de garantir la progressivité temporelle et spatiale notamment pour laisser aux usagers le temps de s'adapter et d'anticiper le renouvellement de leur voiture ou faire le choix d'utiliser un autre mode de déplacement.

Aussi nous regrettons que l'exécutif métropolitain ait rejeté la demande de l'ensemble des groupes d'opposition tant en faveur d'un référendum local (non pas sur le principe de la ZFE car nous y sommes favorables, mais sur les modalités de mise en œuvre de cette ZFE-m) que sur l'envoi d'un courrier nominatif à chaque propriétaire de véhicule concerné par ces nouvelles restrictions.

Plus globalement, la motivation principale de la Métropole telle qu'elle ressort du dossier réglementaire de concertation semble être la disparition de la voiture, et les mesures envisagées par la Métropole ne tiennent pas compte à ce stade de la spécificité de nos territoires, de la réalité de la vie des habitants de la Métropole et des conséquences sociales et économiques qui pèseraient ainsi à court terme sur les classes populaires et moyennes, en l'absence trop souvent encore d'alternative possible à la voiture.

2. Nous dénonçons l'absence totale d'information de l'ensemble de la population de l'agglomération.

Nous estimons que le faible nombre d'avis des habitants recueillis (4000 participants à ce jour) démontre la faible information des Grands Lyonnais sur la mise en place de cette nouvelle ZFE-m et de ses conséquences sur leur quotidien. A titre informatif, à la date du 11 janvier dernier, nous n'avons aucune observation des 15 164 habitants de Francheville sur le registre de consultation de la concertation réglementaire disponible en mairie depuis le 3 novembre 2021.

Aussi nous rappelons à nouveau la nécessité de l'envoi d'un courrier par le Président de la Métropole à chaque propriétaire de véhicules afin de l'informer de l'existence de la mise en place de la ZFE et du calendrier prévisionnel d'interdiction avant toute décision définitive.

3. Nous dénonçons l'impact réel de ces nouvelles orientations sur les ménages modestes et les entreprises locales.

Le calendrier d'évolution de la ZFE-m proposé apparaît ainsi inversement proportionné au développement de l'offre de mobilité actuelle de l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (ex-Sytral).

La ZFE-m doit être également examinée à l'échelle du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) voire de l'aire métropolitaine pour tenir compte des 200 000 navetteurs - c'est-à-dire les 50 000 Grand Lyonnais travaillant dans un département limitrophe et les 150 000 actifs qui travaillent dans la Métropole sans y résider – et qui utilisent pour 75 % d'entre eux la voiture faute d'alternative crédible.

Aussi, avant de contraindre prématurément l'usage de la voiture, il nous paraît indispensable qu'une vraie réflexion sur les enjeux de mobilité soit portée par l'AOMTL (Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais), nouvellement créée à l'échelle du SCOT. Cet établissement, chargé d'établir dans les deux ans à venir de nouveaux plans de mobilité, doit impérativement et dans les meilleurs délais proposer aux communes de nouvelles lignes fortes de transports collectifs, seules alternatives crédibles à la voiture. Il nous paraît également essentiel qu'il pose rapidement le principe d'un grand plan métro pour répondre sereinement aux contraintes futures de la ZFE-m.

Nous observons que le monde économique s'interroge d'ailleurs sur son devenir au sein de la Métropole et que des entreprises quittent notre territoire, ce qui pourrait, entre autre, avoir des conséquences graves sur l'emploi et sur le financement des mobilités. Au budget 2021 du Sytral, le versement mobilité versé par les entreprises représentait 374 055 000 € sur les 768 180 200 € de recettes de fonctionnement soit 49 %.

Enfin, ce projet envisage à terme une extension de la ZFE-m aux grands axes routiers que sont M6-M7 (ex-A6-A7), le périphérique Laurent Bonnevey et la Rocade Est et qu'en conséquence l'A46 Sud deviendrait le seul itinéraire de contournement possible pour les véhicules les plus polluants au risque d'asphyxier complètement les communes. Pour Francheville, cela risque de se traduire par une augmentation conséquente du trafic de transit sur l'avenue du chater, classée RGC Route à Grande Circulation.

Or l'exigence de la qualité de l'air et de l'environnement immédiat doivent être identiques partout, y compris à Francheville.

En conséquence :

- Attendu que l'amplification des mesures de la ZFE aux véhicules particuliers, par un calendrier prévisionnel d'interdiction en avance sur celui qu'impose la loi Climat et résilience, est de nature à créer des conséquences majeures pour les ménages et les entreprises locales sans développement d'alternative de transport proposé ;
- Attendu qu'il existe une confusion dans la concertation entre la concertation réglementaire de l'étape 1 et la concertation citoyenne qui porte sur le projet global (étapes 1 et 2), notamment dans les dates et la manière de participer, que des éléments d'information à destination du public concernant ces deux concertations sont de

nature à créer la confusion et par conséquent participent à la désinformation du public sur les évolutions de la ZFE et ses conséquences ;

- Attendu que le faible recours au dispositif d'accompagnement financier de la Métropole aux entreprises dans l'acquisition de véhicules propres ne représente à ce jour que 74 demandes sur un potentiel de 27 960 véhicules utilitaires légers ou poids-lourds Crit'air 3 ou plus au 1^{er} janvier 2021 soit 0,26 % des véhicules professionnels impactés directement par la ZFE actuelle ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

EMET un avis défavorable au projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux roues motorisés de Crit'Air 5 et Non classés, tel que proposé par la Métropole.

DEMANDE à la Métropole de Lyon de procéder à l'organisation d'un référendum local portant sur les modalités de mise en œuvre de l'ensemble du projet (étapes 1 et 2) de cette nouvelle ZFE-m.

DEMANDE à la métropole de travailler avec l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais afin de mettre en œuvre un réseau de transport public structurant permettant aux habitants de la commune de Francheville de disposer d'une réelle alternative à la voiture. Il est impératif que le calendrier de la ZFE soit calée sur l'effectivité de la mise en place de ces nouveaux modes de transport structurants.

■ **2022-02-07 Avis de la commune sur le 3^{ème} Plan de Protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise**

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise est un plan d'actions ayant pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou de ramener les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R. 221-1 du Code de l'Environnement.

Le premier PPA de l'agglomération lyonnaise a été adopté en juin 2008. Ses objectifs principaux concernaient la baisse des émissions industrielles et de celles du trafic routier. Le bilan tiré de ce premier plan était globalement positif : en particulier les émissions de dioxyde de soufre et de plusieurs autres polluants d'origine industrielle ont drastiquement diminué.

En 2014, après évaluation de ce premier PPA, un PPA2 a été adopté, dans l'objectif de réduire les émissions de particules et de dioxyde d'azote, restées au-dessus des seuils réglementaires. Dans ce but, le PPA2 comprenait au total une vingtaine d'actions visant à réduire les émissions des transports, de l'habitat et des activités industrielles ou de travaux.

En 2018, les mesures de ce PPA2 ont été complétées par une feuille de route pour la qualité de l'air. Cet outil a été déployé en réponse à une condamnation prononcée par le conseil d'État à l'encontre de la France l'enjoignant à prendre des mesures complémentaires aux PPAs pour

une dizaine d'agglomérations françaises (dont Lyon) présentant des dépassements persistants des normes de qualité de l'air.

Le second PPA et cette feuille de route ont été évalués en 2019, conformément à l'échéance de 5 ans prévue par la loi. Ils rendent compte de résultats du PPA2 encourageants, et invitent à une poursuite à plus long terme des actions engagées. Ils soulignent toutefois que les objectifs initiaux de ramener les niveaux de pollution en dessous des seuils prévus par la loi n'étaient toujours par atteints.

Cette situation a conduit le préfet à décider la mise en révision du PPA, afin de définir des mesures nouvelles dans le cadre d'un PPA3. À la suite de cette évaluation, le PPA3 a donc été engagé. Il se veut plus partenarial que les précédents, en incluant davantage les citoyens et les acteurs de la société. Il se veut aussi plus transversal, par une approche globale des interactions influençant les émissions de polluants, non uniquement par secteurs d'activité mais en agissant sur tous les leviers possibles.

Les enjeux de santé publique invitent les acteurs du PPA3 à se montrer ambitieux, en visant les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus faibles et plus bénéfiques pour notre santé (et non plus seulement le respect des seuils réglementaires).

Une concertation préalable du public a été conduite au printemps 2021, afin de recueillir les contributions et avis des citoyens sur tous ces enjeux.

Le projet du nouveau PPA a ensuite été présenté à l'ensemble des parties prenantes, une première fois lors du comité de pilotage du 12 juillet 2021, puis de manière plus précise et complète lors du comité de pilotage du 7 décembre 2021. Ce nouveau PPA définira la stratégie de l'Etat et des partenaires territoriaux pour améliorer la qualité de l'air au niveau local pour la période 2022-2027.

Cette zone d'étude s'est élargie et comprend l'ensemble du département du Rhône, la frange sud-ouest du département de l'Ain, la partie nord-ouest du département de l'Isère ainsi que quelques communes de la Loire rattachées à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Ce dossier a été soumis à l'avis des conseils départementaux de l'environnement des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Isère (le 14 décembre 2021), de l'Ain (le 16 décembre 2021) et du Rhône (le 16 décembre 2021) qui ont chacun rendu un avis favorable à l'unanimité.

Conformément à l'article L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de troisième PPA de l'agglomération lyonnaise pour la période 2022-2027.

Vu le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise tel qu'il est présenté par la préfecture pour la période 2022-2027 ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de Vie en date du 27 janvier 2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

NE S'OPPOSE PAS au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise tel qu'il est présenté par la préfecture pour la période 2022-2027

CONFIRME son opposition au projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) tel que proposé par la Métropole de Lyon

DEMANDE à la Métropole de Lyon de revoir la déclinaison des mesures mises en place pour l'application du PPA3 de l'agglomération lyonnaise compte tenu des observations formulées par la commune dans le cadre de la délibération n°2022-02-06

- **2022-02-08 Plan Climat Energie Communal : attribution de subvention d'abondement aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine**

La commune de Francheville est engagée depuis 2011 dans un Plan Climat Energie Communal. Elle est en outre partenaire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon. L'une des actions actées dans le Plan Climat Energie Communal consiste en un soutien à la prime air-bois métropolitaine.

Ainsi, dans sa délibération n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 et dans le règlement annexé à cette dernière, l'assemblée délibérante de la commune de Francheville a approuvé un abondement par la commune à la subvention métropolitaine dite « prime air-bois » versée aux particuliers, dans la limite de 20 subventions annuelles de 200 € chacune sur la période 2018/2021.

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, codifiée à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget. Le tableau ci-joint présente les subventions allouées aux bénéficiaires de la prime air-bois métropolitaine.

Les demandes de subventions objet de la présente délibération ont été émises en décembre 2021, avant la fin du dispositif communal fixé au 31/12/2021.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Cadre de vie en date du 27 janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE l'attribution des subventions énumérées en annexe, conformément à la délibération du n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution.

■ **2022-02-09 Adhésion à la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »**

Les perturbateurs endocriniens sont des substances issues de l'industrie agrochimique et contenus dans les biens de consommation courants (produits ménagers, alimentaires, cosmétiques...). On les connaît sous le nom de : pesticides, phtalates, parabens, bisphénols, PCB, dioxines, etc. Ils ont des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Ils peuvent provoquer des troubles de la croissance, des troubles neurologiques ou de la reproduction et contribuent à l'apparition de maladies comme certains cancers, le diabète, l'obésité. Les périodes de développement de l'être humain les plus sensibles à cette exposition aux perturbateurs endocriniens sont la gestation, les 1ères années de vie, la puberté, la ménopause pour les femmes, etc.

Les habitants sont de plus en plus attentifs aux enjeux sanitaires et environnementaux. Selon le baromètre IRSN 2019, la moitié des Français interrogés considèrent que les risques liés aux perturbateurs endocriniens sont forts. Dans le cadre réglementaire européen et national, il est du devoir de chaque collectivité de prendre ses responsabilités : il s'agit de protéger la population et de contribuer à réduire la contamination de l'environnement aux perturbateurs endocriniens. La municipalité de Francheville a la volonté de s'engager, à son échelle locale, dans ces objectifs majeurs afin de permettre aux habitants de profiter d'un cadre de vie sain et d'un environnement préservé.

Le Réseau Environnement Santé est une association fondée en 2009 pour mener des actions dans le domaine de la santé environnementale. Elle a lancé une charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens afin d'engager avec les collectivités locales un travail au plus près des lieux de vie des habitants. Elle a déjà été signée par environ 200 communes.

Cet automne, la Métropole de Lyon s'est engagée dans cette charte et a proposé aux communes qui le souhaitent d'y adhérer également, afin que chaque collectivité puisse agir à son niveau.

A travers cette charte, la commune s'engage à :

- restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens sur leur territoire en accompagnant les habitants désirant appliquer ces dispositions ;
- réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels comportant des perturbateurs endocriniens pour cuisiner et chauffer ;
- favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens ;
- mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;
- informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Francheville est déjà engagée dans des actions fortes :

- réduire puis éliminer les pesticides : application du « zéro pesticide » pour l'entretien des espaces verts, du stade et des cimetières ;
- réduire l'exposition dans l'alimentation : dès la rentrée 2021, passage de 20 à 40 % de produits bio à la cantine ;

- dès la fin de notre marché actuel d'achat de produits d'entretien au 31/12/2022, adhésion au groupement d'achat proposé par la Métropole, qui favorise les produits respectueux de la santé et de l'environnement.

Au-delà de ces actions déjà en cours, il s'agira pour la commune de :

- poursuivre progressivement des actions vers des pratiques plus vertueuses et exemplaires : critères d'éco-conditionnalité dans nos autres marchés de fournitures par exemple ;
- sensibiliser les habitants sur cet enjeu des perturbateurs endocriniens, les informer sur les engagements pris par la collectivité et les inviter à bannir à leur tour ces produits, via par exemple des gestes simples et des bonnes pratiques au quotidien.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens et s'engage à en diffuser et appliquer les principes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte.

 **Solidarité - Education**

 **2022-02-10 Convention Territoriale Globale**

Le 4^{ème} Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la Commune de Francheville et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône arrive à terme. Il avait pour objectif essentiel de proposer une offre qualitative et quantitative d'actions en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Les dispositifs proposés par la CAF du Rhône évoluent. Dans ce cadre, la commune est invitée à s'inscrire dans la démarche de Convention Territoriale Globale.

Cette démarche stratégique partenariale a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Ce projet a été établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Il a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Considérant le souhait de la commune de Francheville de poursuivre son partenariat avec la CAF pour maintenir et développer son action, telle que présentée dans les fiches thématiques, en matière de :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Famille / Parentalité,
- Animation de la vie sociale.

La Convention Territoriale Globale est conclue pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 25 janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

APPROUVE le principe d'engager la commune de Francheville dans la démarche de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale élaborée conjointement entre les différents partenaires

■ **2022-02-11 Convention d'occupation du domaine public au bénéfice du centre social Michel Pache**

Le Centre Social Michel PACHE est une association loi 1901 dont les objectifs sont :

- Améliorer la qualité de vie quotidienne de tous les habitants Franchevillois en étant à l'écoute de leurs préoccupations ;
- Favoriser la rencontre des individus, des familles et des associations, leur donnant ainsi la possibilité de se livrer à des activités éducatives et socioculturelles ;
- Gérer, animer, promouvoir, soutenir ou favoriser la création et le développement d'initiatives d'ordre social, familial, médico-social ou culturel dans la commune de Francheville ;
- Faire entendre la parole des habitants et de soutenir et promouvoir leur prise de responsabilité dans la vie sociale ».

A ce titre, la commune met à la disposition du Centre Social :

Des locaux dédiés :

- 42 avenue du Châter

Et des locaux partagés :

- « Maison de la Solidarité » sise 1 rue du Temps des Cerises 69340 Francheville (siège social)
- Groupe scolaire Bel Air sis Place Loano 69340 Francheville
- Groupe scolaire du Châter sis Allée de l'Aubier 69340 Francheville
- Salle les Cigales sise 5A allée des Cigales 69340 Francheville
- Salle Léo Ferré sise rue de la Chapelle de Bel Air 69340 Francheville
- Maison de quartier de Bel Air sis rue de la Chapelle de Bel Air à Francheville

Cette cohabitation vise à illustrer la complémentarité des actions menées dans le respect de l'identité de chacune des institutions.

Chaque entité dispose d'espaces distincts. Sont mutualisés les espaces qui répondent aux besoins des personnels et aux réunions dans des conditions convenues.

Une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit, actant la nature et les conditions de la mise à disposition des locaux et comprenant en annexe l'inventaire des meubles, a été élaborée conjointement par les deux parties et validée pour une année, pour chacun des locaux concernés, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public au bénéfice du Centre Social Michel PACHE.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 25 janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'occupation du domaine public au bénéfice du Centre Social Michel PACHE.

■ **2022-02-12 Crédits alloués aux établissements scolaires**

La réglementation en vigueur indique que « *les fournitures scolaires individuelles dans la mesure où il s'agit de matériels utilisés par un seul et même élève et qui restent à terme sa propriété ne relèvent pas du principe de gratuité scolaire et restent la charge des familles* ».

Toutefois, la commune de Francheville octroie un budget « fournitures scolaires » aux élèves fréquentant les écoles de son territoire, au nom du principe de gratuité de l'enseignement.

Il apparaît nécessaire de réviser l'attribution de ces crédits afin de permettre aux directeurs des écoles publiques de notre commune une meilleure gestion en fonction des besoins spécifiques des élèves et de l'établissement.

Il est convenu que les crédits dits « dotation par élève » seront consommés à la discrétion des enseignants pour couvrir les fournitures scolaires, sorties culturelles, transports ou tout autre achat ou prestation motivé par les choix pédagogiques de l'enseignant.

| Poste de dépense | Somme allouée |
|--------------------------------|---------------------|
| Dotation par élève maternelle | 53 € / élève |
| Dotation par élève élémentaire | 62 € / élève |
| ULIS | + 40 € / élève |
| UPE2A | + 20 € / élève |
| Création de classe | 300 € |
| RASED | 6 € par élève suivi |

Il est par ailleurs précisé que :

- Le nombre d'élèves pris en compte pour le calcul du budget de l'année N est arrêté au 30 septembre de l'année N-1.
- La dotation du RASED sera calculée sur la base du nombre d'élèves suivis l'année N-1 sur la base d'un rapport écrit transmis par le RASED à la commune

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 25 janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE d'allouer la répartition des crédits à destination des établissements scolaires conformément au tableau présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

■ **2022-02-13 Organisation d'une formation BAFA**

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la commune de Francheville, souhaite maintenir sa participation au financement de formations BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). A ce titre, cette action a été inscrite dans la Convention Territoriale Globale.

La formation BAFA contribue à la qualification des animateurs et constitue un des moyens indispensables à la proposition d'un accueil de loisirs de qualité.

La commune souhaite par ailleurs pouvoir accompagner les jeunes de son territoire dans une démarche de formation qualifiante destinée à les inciter à exercer le métier d'animateur au sein des structures communales.

Temps Jeunes, association d'éducation populaire et organisme de formation professionnelle, propose une offre qui vise à mettre en place un parcours de formation complet avec un suivi individualisé des stagiaires. Ce dispositif est co-construit avec les structures jeunesse existant sur le territoire (BIJ, Centre Social, collectivité ...).

Cette proposition répond aux objectifs de la commune de Francheville en ce qui concerne le suivi et l'accompagnement des jeunes mais également en termes de professionnalisation de la filière animation. C'est pourquoi la commune soutient l'organisation de session de formation BAFA dans ses locaux et finance une partie de ces coûts de formation pour les agents municipaux en poste.

Considérant la volonté de la commune de Francheville de proposer une offre de formation aux jeunes de son territoire,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'autorisation de signature de la convention de partenariat avec Temps Jeunes pour l'organisation d'une formation BAFA.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Solidarité en date du 25 janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

APPROUVE la convention de partenariat avec Temps Jeunes pour l'organisation d'une formation BAFA dans les conditions déterminées ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer